



PROGRAMME DU PARTI DEMOCRATE PROGRESSISTE

# 120

## PROPOSITIONS

### POUR UNE TUNISIE JUSTE ET PROSPERE



L'AVENIR COMMENCE MAINTENANT

Obama: Yes We Can!  
Tunisian: Yes We Do!



# SOMMAIRE

## LE PARTI DEMOCRATE PROGRESSISTE : UNE VISION, UN PROGRAMME ET UN ENGAGEMENT



P6

## PRESENTATION DU PROGRAMME : LES 120 PROPOSITIONS DU PDP



P10

## I / UNE CONSTITUTION DEMOCRATIQUE RESPECTUEUSE DES DROITS ET LIBERTES



P13

## II. UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



P19

- 2.1. UN PROGRAMME ÉNERGIQUE D'INFRASTRUCTURES, D'ÉQUIPEMENTS ET D'HABITAT SOCIAL : ASSURER LA RELANCE ET PROMOUVOIR L'EMPLOI
- 2.2. LE PROJET ÉCONOMIQUE : VERS UNE ÉCONOMIE INTENSIVE EN TECHNOLOGIE ET EN INNOVATION
- 2.3. DES MESURES FISCALES STIMULANT L'INVESTISSEMENT PLUTÔT QUE LA RENTE
- 2.4. UN VECTEUR INDUSTRIEL MAJEUR : LES PRODUCTIONS À FORTE VALEUR AJOUTÉE
- 2.5. SERVICES ET TIC : LES INSTRUMENTS DE LA MODERNISATION
- 2.6. PRIVILÉGIER LA RECHERCHE APPLIQUÉE
- 2.7. LE RENOUVEAU DU TOURISME PAR LA VALORISATION DES ATOUTS
- 2.8. RÉAFFIRMER FORTEMENT LA VOCATION AGRICOLE DE LA TUNISIE
- 2.9. POUR UNE CROISSANCE DURABLE

## III. DECENTRALISATION, GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT REGIONAL



P45

- 3.1. LA DÉCENTRALISATION : UNE NOUVELLE GOUVERNANCE
- 3.2. INITIER UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL D'ENVERGURE

## IV. UNE POLITIQUE SOCIALE EGALITAIRE ET MODERNISÉE



P55

- 4.1. UNE FISCALITÉ À LA FOIS ÉQUITABLE ET STIMULANTE POUR L'ÉCONOMIE
- 4.2. SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT
- 4.3. SANTÉ ET ACTION SOCIALE : VERS UNE COUVERTURE UNIVERSELLE DES SOINS
- 4.4. UNE JEUNESSE INTÉGRÉE À LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE
  - 4.4.1. UNE ÉCOLE DE QUALITÉ ET D'ÉGALITÉ DES CHANCES
  - 4.4.2. UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MIEUX ORIENTÉ VERS L'EMPLOYABILITÉ
  - 4.4.3. UNE PARTICIPATION ACCRUE DE LA JEUNESSE À LA VIE PUBLIQUE
  - 4.4.4. PROMOUVOIR À LA FOIS L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU
- 4.5. LA FEMME TUNISIENNE, RESPONSABLE ACTIVE
- 4.6. UNE PLUS GRANDE PROXIMITÉ AVEC NOS RESSORTISSANTS À L'ÉTRANGER : L'INTÉGRATION ACCRUE DE NOS VALEURS COMMUNES

## V. POLITIQUE CULTURELLE : LIBÉRER LES TALENTS, PROMOUVOIR TOUS LES ARTS



P79

## VI. RENFORCER LA SOUVERAINETÉ DE LA TUNISIE



P85

- 6.1. UNE SÉCURITÉ POUR TOUS, PLUS PROCHE DES CITOYENS, ASSURANT LES LIBERTÉS INDIVIDUELLES
- 6.2. ADAPTER NOTRE ARMÉE AUX RÉALITÉS ET MENACES DU MONDE MODERNE
- 6.3. UNE DIPLOMATIE RÉNOVÉE : RESTAURER L'IMAGE DE LA TUNISIE DANS LE MONDE

## LE PARTI DEMOCRATE PROGRESSISTE : UNE VISION, UN PROGRAMME, UN ENGAGEMENT



Le PDP est plus qu'un parti, il est une promesse.

Cette promesse n'est pas seulement celle de Nejib Chebbi, de Maya Jribi et des nombreux militants, dont l'endurance a résisté longtemps à l'asservissement de la patrie par une nomenclature sans vertu.

Cette promesse est celle que chaque Tunisienne, chaque Tunisien se fait à soi-même : le serment de la première démocratie dans le monde arabo-musulman.

Le salut de la Tunisie dépend de l'engagement de tous nos concitoyens, tant au sein du PDP qu'à l'extérieur, à aider l'Etat par le sens du bien public, l'amour sincère du peuple, le goût inlassable de la Justice, l'usage responsable de la liberté retrouvée.

Notre vie politique s'est trop écartée de l'éthique, et aucune nation ne peut survivre sans rassembler ses forces par la conscience morale de chacun de nous, l'exercice de notre raison, le libre usage de notre jugement.

La politique n'est pas séparée de notre vie morale, elle prolonge nos convictions personnelles d'altruisme, de partage, de don de soi pour le bien commun.

Notre pays est fécond d'un humanisme qui est le patrimoine de tous ; d'un génie de conciliation entre un Islam de liberté et un esprit de modernité.

Cette âme collective, ranimée aux yeux du monde par la révolution du 14 janvier, nous saurons, avec vous tous, en être les garants.

Face à la dégradation du politique, le peuple tunisien a conservé son discernement, sa modération, son humanité, sa dignité.

Ces valeurs sont celles que le PDP inscrira dans le nouveau pacte qui le liera à ses concitoyens.

Par quels moyens voulons-nous assurer la défense de ce pacte social et moral ?

**Par l'éducation**, notre société sera expurgée de toutes les pratiques obscures de peur et d'oppression des consciences, et donnera à chacun l'outil de son émancipation et de sa confiance en lui-même.

**Par une réforme politique profonde**, le PDP empêchera tout amalgame entre les intérêts privés et le bien public.

Nous nous engageons à servir la politique comme science et pratique de partage du pouvoir, et non comme exclusion systématique de l'adversaire. Nous rétablirons la confiance des citoyens dans leurs dirigeants intègres, et dans leurs élites clairvoyantes.

**Par la réforme judiciaire et constitutionnelle**, nous assurerons le respect des institutions, la force des lois, la défense du citoyen contre tout abus d'autorité, la sécurité des honnêtes gens contre la licence et la violence.

**Par la réforme économique**, nous recréerons une dynamique de progrès dont chaque région bénéficiera de manière équitable, par une décentralisation et une participation étroite aux décisions vitales de la nation, et une création de richesses fondée sur l'imagination et l'amour du travail.

**Par le modèle d'une nouvelle citoyenneté**, fondée non sur le dogmatisme d'un parti, mais sur la loyauté de chaque Tunisien envers ses concitoyens, nous donnerons à la vie publique son véritable sens : l'élévation de soi dans la tâche collective, et l'espoir concret d'une vie meilleure pour tous.

**Par une nouvelle philosophie de l'Etat**, nous gouvernerons non par la domination, mais par le consentement des électeurs, et leur engagement critique dans toutes les décisions vitales de la vie publique.

**Par une vision moderne de l'islam** où la tradition et la croyance sont des sources du vivre-ensemble, et non des propagandes pour asservir les faibles .

Nous protégerons la sphère privée de la religion contre tout amalgame idéologique et partisan.

Nous cultiverons l'effort de régler nos discordes sociales en refusant la guerre entre les droits du citoyen et les devoirs du croyant, par un débat pacifié entre les choix de chacun.

**Par sa capacité d'invention démocratique**, le PDP prouvera que la Tunisie saura se doter d'une démocratie fidèle à sa noble histoire millénaire et à son heureux talent de modernité.

Nous porterons, ensemble, l'exemple tunisien dans le monde, par la réalisation d'un idéal de soi, pour tous les peuples en souffrance de liberté.



## PRESENTATION DU PROGRAMME : LES 120 PROPOSITIONS DU PDP



Le PDP propose à toutes les électrices et à tous les électeurs tunisiens le Pacte Démocratique pour l'élection de l'assemblée constituante : 120 propositions pour que tous les Tunisiens retrouvent leur fierté, leur dignité, mais aussi la prospérité, la sécurité, la justice.

A travers ce Pacte, nous voulons que les tunisiens partagent ces ambitions. Plus de 250 débats ont été organisés sur tout le territoire. Nous avons reçu, par les différents canaux, plus de 110 contributions. Nous avons écouté les partenaires sociaux, les ouvriers, employés, agriculteurs et paysans, les hommes d'affaires, les professionnels, les étudiants, les jeunes. Nous avons écouté les associations et mobilisé les experts. De toutes ces rencontres, nous avons retenu de nombreux enseignements :

- Chaque Tunisien est important dans ses besoins, dans ses aspirations, dans sa vision de l'avenir.
- Nous méritons mieux, car nous pouvons faire mieux.
- Nous sommes prêts à partager les efforts, pour ensuite en partager les fruits.

La Tunisie est confrontée aujourd'hui à des problèmes économiques majeurs hérités des politiques de développement implantées par l'ancien régime :

- persistance du chômage, notamment des diplômés de l'enseignement supérieur;
- aggravation de la pauvreté et du sous-développement dans les régions intérieures,
- Inefficacité des mécanismes de financement de l'économie et d'accompagnement des efforts d'innovation des entreprises.

Les mécanismes de promotion humaine sont grippés, les inégalités existent à tous les niveaux :

- pour l'obtention d'un emploi comme pour saisir les opportunités d'investissement

- pour l'accès aux soins, puisqu'il faut désormais être aisé pour bénéficier de soins de qualité,
- l'école n'est plus le lieu sacré où chaque enfant dispose des mêmes chances de réussir par ses propres talents,
- les entreprises sont affaiblies par les pratiques anticoncurrentielles et la concurrence déloyale.

Pour relancer l'économie, créer des emplois, trouver des opportunités d'investissement, bénéficier d'un enseignement de qualité ou d'un service de santé performant, l'Etat doit développer des politiques visant à accroître l'ensemble des opportunités qui s'offrent aux individus et aux familles.

Toutes les mesures que nous proposons visent à entreprendre de grands chantiers d'infrastructures et d'équipements pour la relance économique, à instaurer l'équité entre les régions en termes de développement social, à rehausser le niveau du pouvoir d'achat, et à assainir l'environnement économique.

Les citoyens tunisiens veulent et doivent décider de leur avenir ; nous porterons leurs espérances. Ce pacte démocratique, nous l'avons élaboré avec de nombreux volontaires, résolu à œuvrer pour la démocratie. Ensemble, mettons-le en application.

Notre vision est d'engager des réformes structurelles aux plans politique, économique et social, avec l'égalité des chances comme projet de société. C'est en cela que notre programme est révolutionnaire, il vise à rétablir le lien de confiance affaibli entre les citoyens et l'Etat. Il place l'égalité, l'équité, la justice sociale et la relance de l'économie au cœur même de son programme de gouvernance.



# I / Une Constitution **Démocratique** respectueuse des droits et libertés





Née du soulèvement populaire contre la dictature et du courage de notre jeunesse, la Révolution du 14 janvier marque une étape décisive sur le chemin de l'accession de la Tunisie à la modernité politique. Elle constitue le couronnement d'une démarche entamée voilà un siècle et demi : celle du réformisme tunisien. Il appartient à l'Assemblée constituante de parachever l'émancipation du peuple tunisien, en rétablissant notre Etat et en le dotant d'une nouvelle Constitution, démocratique et respectueuse des droits et des libertés.

La deuxième République tunisienne sera

- une démocratie modérée et apaisée,
- une démocratie sociale et solidaire, qui protège les plus faibles et veille à l'équilibre entre les régions.
- une démocratie décentralisée, qui met tout en œuvre pour insuffler le principe électif à tous les échelons de l'Etat, national, régional et municipal, et pour renforcer les mécanismes de participation de la société civile.

La refondation de notre République passe donc d'abord par l'instauration d'un régime pluraliste **fondé sur la séparation des pouvoirs**.

Mais instituer la démocratie ne suffit pas : il faut aussi créer les conditions propices à l'instauration d'un « **Etat de libertés** ».

Une « Déclaration des droits », votée séparément par la Constituante, donnera une consécration politique et juridique au formidable élan du peuple tunisien vers la liberté. Elle permettra de protéger efficacement l'individu contre toutes les formes d'arbitraire, autant celui du pouvoir exécutif que législatif.

Le juge tunisien, dans la nouvelle architecture institutionnelle, est appelé à devenir le garant des droits de l'homme.

Pour cette raison, l'indépendance de la justice doit être réalisée et assortie de garanties concrètes.

## **1 | Une « Déclaration des droits », à valeur supra-constitutionnelle, pour protéger l'individu contre toutes les formes d'arbitraire**

Les libertés individuelles et les droits fondamentaux de la personne doivent être garantis et placés au dessus des droits de l'Etat, afin que celui-ci ne puisse jamais plus se transformer en instrument d'oppression.

Ces droits, au premier rang desquels figurera le droit à l'intégrité et à l'inviolabilité de la personne humaine, seront énumérés et consignés dans une **Déclaration des droits et libertés**, votée par la Constituante, mais distincte de la Constitution.

Cette Déclaration ne pourra faire l'objet d'aucune révision ultérieure.

Elle sera opposable par le citoyen devant toutes les juridictions.

Elle dira l'attachement indéfectible du peuple tunisien à la liberté sous toutes ses formes : liberté de conscience et d'expression, liberté d'association et de réunion, libertés politiques et syndicales, liberté numérique,.

Le recours à la torture et aux châtiments inhumains, cruels ou dégradants sera proscrit à jamais, et le droit à ne pas être poursuivi pour ses opinions et croyances affirmé solennellement.

La Déclaration proclamera que les femmes et les hommes naissent et demeurent libres et égaux.

Elle garantira le droit au procès équitable et les droits de la défense.

## **2 | Une démocratie pluraliste, fondée sur le principe de la séparation des pouvoirs.**

Le président, chef de l'Etat, et chef de l'exécutif, est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois.

Il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect de la Constitution, des traités et des lois, et assure la continuité de l'Etat.

Il n'a pas l'initiative des lois, sauf les lois de finances, qui ont caractère de loi organique.

Il choisit les ministres, les ambassadeurs et les hauts fonctionnaires, mais leurs nominations, pour prendre effet, doivent être entérinées par les commissions des deux chambres du parlement.

Il peut être renvoyé devant la Haute cour, pour haute trahison, s'il est mis en accusation par le Congrès ( les deux Chambres) à la majorité des deux tiers, et redevient un justiciable ordinaire à l'expiration de son mandat.

Le Parlement est composé de la Chambre des députés et du Sénat. L'une et l'autre des deux chambres sont élues, les députés pour cinq ans, au suffrage universel direct, les sénateurs pour six ans, par les élus des collectivités territoriales. Le Sénat est une assemblée paritaire, chaque gouvernorat y dispose de quatre représentants, deux femmes et deux hommes ; les Tunisiens de l'étranger disposent de quatre représentants.

Le Parlement ne peut être dissout. Il est l'unique dépositaire du pouvoir législatif, mais le président a la faculté d'exiger une seconde délibération des lois. Le texte, pour entrer en vigueur, doit alors être réapprouvé à la majorité des deux tiers, par chacune des deux chambres.

### **3 | Une justice indépendante et un Tribunal Constitutionnel dont les décisions s'imposent aux pouvoirs publics**

La Tunisie a souffert de la tyrannie parce que les hommes qui la dirigeaient ont basculé dans le despotisme et parce qu'aucune institution n'a été en mesure de les arrêter.

L'indépendance de la justice doit être instaurée et garantie. C'est la condition de l'Etat de droit.

Il ne doit pas exister de tribunaux d'exception et le juge doit être soustrait à toutes les influences, celle du pouvoir exécutif comme celle de l'opinion.

L'avancement, la mutation et la sanction doivent être du seul ressort du Conseil supérieur de la magistrature.

Le Conseil est composé de treize membres, dont quatre nommés par le Parlement, sept magistrats, désignés par leurs pairs, ainsi que le président du Tribunal administratif et le premier président de la Cour de cassation.

Le Tribunal Constitutionnel comprend onze membres, nommés pour un mandat unique de neuf ans : quatre juges, désignés par la Chambre des députés, quatre juristes, avocats ou universitaires, choisis par le Sénat, et trois personnalités qualifiées, nommées par le président de la République.

Le Tribunal constitutionnel est juge du contentieux électoral et valide l'élection du président de la République. Il statue sur la constitutionnalité

des lois. Ses décisions sont rendues sous trente jours.

Le président de la République, les présidents des deux chambres, ainsi que dix députés ou dix sénateurs peuvent saisir le Tribunal, avant la promulgation des lois, afin qu'il se prononce sur leur conformité à la Constitution et à la Déclaration des droits et libertés.

Les arrêts du Tribunal constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours. Les justiciables, quand leurs droits ou libertés fondamentales sont en cause, ont la possibilité de soulever, en cours de procès, une exception d'inconstitutionnalité. Si le motif est jugé sérieux, la juridiction peut saisir le Tribunal constitutionnel.

**4 | Un référendum à deux questions, pour donner au peuple le dernier mot.** Le peuple tunisien sera invité à se prononcer, le même jour, par référendum, sur la Constitution de la deuxième République, d'une part, et sur la Déclaration des droits et libertés d'autre part.



## II / Un nouveau modèle de développement économique

*Afin de financer les mesures sociales et la reprise économique, il est nécessaire d'entreprendre des mesures novatrices en matière de développement.*

*Nous proposons d'adopter un modèle économique nouveau, à la fois ambitieux et réaliste, mettant à contribution des politiques actives pour l'emploi, une réforme fiscale, une industrie fondée sur les activités à forte valeur ajoutée et les nouvelles technologies, un secteur du tourisme désendetté et rénové, une agriculture modernisée, un appel aux IDE et, au besoin, à l'emprunt extérieur.*

**La création d'emplois, l'élévation du niveau de vie des Tunisiens et la résorption du chômage** constituent le dénominateur commun de l'ensemble de nos propositions. ➤



## 2.1. UN PROGRAMME ENERGIQUE D'INFRASTRUCTURES, D'EQUIPEMENTS ET D'HABITAT SOCIAL : ASSURER LA RELANCE ET PROMOUVOIR L'EMPLOI



*L'économie ne crée pas suffisamment d'emplois; le faible niveau d'activité de la population en âge de travailler est alarmant. Le chômage touche surtout les régions de l'intérieur, et davantage les femmes que les hommes. Aujourd'hui, plus de 700 000 Tunisiens sont privés d'emploi.*

*Les diplômés du supérieur sont eux aussi exposés au chômage (160 000 personnes) : un tiers d'entre eux n'ont pas d'emploi 3 ans après l'obtention de leur diplôme et 60% débutent par une période de chômage allant jusqu'à 23 mois.*

*L'inadéquation entre le profil des diplômés et les besoins du tissu économique constitue l'une des raisons principales de l'aggravation du phénomène.*

*Cette situation ne peut plus perdurer, car elle est socialement injuste et source de pauvreté au plan économique.*

*La solution existe dans une croissance soutenue, tirée par l'investissement productif et la consommation des ménages, ainsi que dans une économie innovante, à forte valeur ajoutée.*

*Cet objectif est à notre portée. L'Etat doit alors s'impliquer en menant une politique volontariste et de court terme, qui soit catalyseur de croissance économique.*

*Le PDP s'engage à mettre en œuvre une stratégie proactive à travers les actions suivantes :*

**5 | Intensifier rapidement l'investissement public** : un vaste programme d'infrastructures sera lancé, associant autoroutes, voies rapides, routes, voies ferrées, ports, aéroports, système logistique et technologique. L'action publique se concrétisera aussi par la création et le renforcement des équipements de santé, d'éducation, de formation et de culture. Financé en partie par les emprunts et dons extérieurs, ce programme est destiné à **amorcer la reprise économique**.

Il vise à la fois le désenclavement des régions et l'appui à la compétitivité, afin de favoriser l'implantation des entreprises privées.

Outre les emplois directs et indirects, ce programme stimulera la **demande en biens et services** des entreprises et des ménages.

Simultanément, les métiers de logisticiens, les matériels logistiques, les entrepôts seront développés. Cette stratégie permettra de minimiser les temps et les coûts de production par rapport aux autres pays.

**6 | Lancer, à court terme** et de manière concomitante, **60 projets de Développement Urbain** sur l'ensemble du territoire, afin de promouvoir l'emploi dans les villes moyennes et les quartiers (projets combinés emploi/habitat), et ce, à travers la création de micro-entreprises de production et de services.

Ces programmes combineront projets individuels, habitat, infrastructures urbaines et équipements (santé, centres de formation, routes, pistes rurales).

**7 | L'accès au logement** est un droit dont nous voulons faire une réalité. L'effort portera, en priorité, sur le logement social.

Nous envisageons à livrer **22 000** nouveaux logements sociaux chaque année, contre 11 000 actuellement.

Cet objectif pourra être atteint à travers un appui accru aux moyens d'accession à la propriété (intervention accrue du FOPROLOS, baisse des taux d'intérêts appliqués aux « prêts logements sociaux », incitations aux promoteurs des logements sociaux, aide à l'auto-construction, contrats cadres avec les entreprises privées pour les projets de réhabilitation et de rénovation).

**8 | Créer des zones franches frontalières**, destinées à héberger des projets d'investissements mixtes tuniso-algériens et tuniso-libyens, dans une démarche concertée de partenariat public-privé et privé-privé.

## 2.2. LE PROJET ECONOMIQUE : VERS UNE ÉCONOMIE INTENSIVE EN TECHNOLOGIE ET EN INNOVATION



*La Tunisie est confrontée aujourd'hui à des problèmes économiques majeurs, hérités des politiques de développement initiées par l'ancien régime : un climat des affaires biaisé, une inefficacité des mécanismes de financement de l'économie, une persistance du chômage, une constance de la pauvreté dans les régions.*

*Il s'agit aujourd'hui de passer d'une **logique de sous-traitance** à bas salaires à une **économie fondée sur la qualification, la technologie et l'innovation.***

*Le nouveau modèle de développement permettra à la Tunisie d'enregistrer une croissance soutenue de 40 à 45% au terme des 5 prochaines années et d'augmenter considérablement l'emploi (faire face à la demande et résorber la moitié du stock de demandeurs sur 10 ans).*

*Pour ce faire, les programmes économiques, sociaux et environnementaux seront financés grâce à une augmentation sensible du budget qui passerait à plus de 28 milliards de DT d'ici 5 ans.*

*Par surcroît, il sera fait appel à plusieurs sources de financement où l'autofinancement sera utilisé en premier lieu, suivi par l'endettement local et enfin le financement extérieur, notamment par apports et endettement extérieurs.*

*Le taux d'investissement sera progressivement porté de 24% actuellement, à 28-29% du PIB.*

*Enfin, la réforme fiscale proposée, permettra de fluidifier les circuits économiques et de faire des économies substantielles pour financer la reprise, puis la croissance.*

*Toutes les mesures permettront de lancer de grands chantiers d'infrastructures et d'équipements pour la relance, d'instaurer l'équité entre les régions en termes de développement social, de rehausser le niveau du pouvoir d'achat, et d'assainir l'environnement économique.*

*Ces objectifs sont possibles.*

Nos propositions sont bâties sur plusieurs piliers :

**9 |** Adopter une **économie à structure de production intensive en technologie**, conciliant l'objectif de croissance et de compétitivité avec celui de la réduction du chômage. Pour assurer cette transition, les mécanismes d'incitation seront basés sur l'adoption d'un «concept d'innovation élargi».

Une stratégie nationale d'innovation sera définie en concertation avec le secteur privé, afin d'améliorer l'efficacité du système productif. La part de l'investissement en recherche-développement dans le PIB sera augmentée sensiblement et une meilleure allocation des compétences sera assurée.

**10 |** Opérer une **intégration** approfondie et maîtrisée de l'économie tunisienne en vue **d'impulser les IDE** et le transfert technologique.

Pour réaliser cet objectif, les textes régissant les investissements étrangers seront révisés selon le principe de la liberté d'investissement.

L'accord préalable pour les acquisitions par des étrangers de 50% ou plus des grandes sociétés industrielles sera révisé.

Les entreprises à participation étrangère pourront recruter des étrangers dans la limite de 50% de leur staff d'encadrement.

La réglementation des secteurs Offshore et Onshore sera rapprochée et les démarches pour la création d'entreprises simplifiées.

Une structure interministérielle de coordination des IDE sera créée sous l'autorité du Premier Ministre.

Le nombre de conventions bilatérales d'investissement et de non double imposition sera doublé.

Compte tenu des besoins de l'économie tunisienne (faible disponibilité des financements et nécessité de créer davantage d'emplois), **l'objectif est de doubler les flux des IDE** entrants en Tunisie.

**11 |** Un grand ministère de l'économie sera créé. Il coiffera l'actuel MDCI et le ministère de l'industrie et de la technologie.

L'APII, le Cepex et le FIPA lui seront rattachés et une agence chargée

de l'offshoring sera créée (ce secteur pourra absorber un grand nombre de diplômés). Une structure placée sous l'autorité du ministre aura pour mission de piloter les programmes promotionnels de ces agences.

Elle suivra l'évolution des indicateurs de compétitivité et d'attractivité du « site Tunisie », et organisera des actions de communication et de lobbying pour repositionner l'image de notre pays en tant que destination industrielle et technologique internationale, en mesure de fabriquer des produits à fort contenu de savoir.

## **12 | Assainir l'environnement économique et améliorer le climat des affaires** : L'économie tunisienne nécessite une mutation structurelle.

L'allocation du savoir-faire, de la technologie et des autres facteurs vers les secteurs productifs et compétitifs sera facilitée par des réglementations et des procédures administratives courtes, simples et fluides.

Pour assainir l'environnement économique,

- la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et la concurrence déloyale sera renforcée.
- Les services administratifs rendus au secteur privé seront améliorés et le bon fonctionnement du marché du travail sera assuré.
- Le champ d'action du conseil national de la concurrence sera élargi.
- Le contrôle technique des produits importés sera renforcé.
- L'administration des douanes sera profondément restructurée et modernisée.

**13 | Remanier les mécanismes financiers** pour les mettre au service du financement de l'innovation et du développement régional. L'apport des fonds d'amorçage, du capital risque (SICAR) et de la Bourse présente des insuffisances majeures dans l'accompagnement des projets innovants. Ces outils de financement seront renforcés ; la transparence et l'allègement des conditions d'admission des sociétés à la Bourse sera assurée. Le financement bancaire islamique sera impulsé et réglementé.

**14 | Restructurer la BTS et la BFPME**, redéfinir leurs objectifs et leurs attributions, redéployer leurs moyens humains et financiers, étoffer leur présence en régions. Ces institutions doivent devenir le fer de lance de la création d'emplois et se transformer en **banques de proximité**. Des objectifs annuels quantifiés leurs seront assignés. Les activités du Microcrédit seront aussi appuyées en impliquant les institutions financières privées et les ONG.

**15 | La réforme de l'Etat** constitue une priorité. Il s'agit d'adapter l'administration à l'évolution économique et sociale du pays. Le principe est que l'Etat devra offrir un outil d'accès facile et transparent au service du citoyen.

- Procéder à une révision générale des politiques publiques ; accroître la coordination interministérielle en créant des organes inter-administratifs.
- Définir plus clairement les attributions de chaque administration ; les textes réglementaires devront être pro-fondément réexaminés et complétés.
- Simplifier les démarches, les rendre plus transparentes et plus accessibles.
- Améliorer la gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique ; redéployer les effectifs vers les politiques publiques prioritaires.
- Renforcer l'efficacité du travail des administrations pour mieux répondre aux attentes des usagers ; séparer les fonctions «d'étude» de celles du «contrôle» pour les marchés de fournitures de biens, d'infrastructures et de génie civil
- Adopter les méthodes de management du privé en les adaptant aux spécificités de l'administration.
- Réviser en profondeur le code des marchés publics en adoptant les normes internationales de bonne gestion et de transparence selon le principe du «mieux disant».
- Mettre en place des dispositifs efficaces de lutte contre la corruption
- Chaque administration devra faciliter l'accès aux documents ; elle sera tenue d'accuser officiellement réception de toute demande d'un administré, de motiver tout refus. Si elle est saisie à tort d'une demande, elle devra la transmettre à l'administration compétente.

**16 |** Repositionner les marchés publics comme promoteurs du savoir faire tunisien en **externalisant l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** des administrations vers les entreprises, afin d'encourager l'innovation.

**17 |** Développer le « e-gouvernement » afin de rendre les services publics plus accessibles, améliorer leur fonctionnement interne et leur productivité, réduire la fraude : installer un état civil biométrique, émettre des documents (passeport, carte d'assuré, permis), produire des services (l'administration en ligne) : paiement des factures d'eau, adresses, horaires, informations générales.

## 2.3. DES MESURES FISCALES STIMULANT L'INVESTISSEMENT PLUTOT QUE LA RENTE



*La fiscalité doit jouer le rôle de puissant levier au service de l'investissement, de la croissance et de la création d'emplois, au même titre que la politique budgétaire et monétaire. En même temps, il est important de développer la culture citoyenne et de lutter contre la fraude fiscale, dans la mesure où la fiscalité constitue la source essentielle des revenus de l'Etat.*

*Aussi, la réforme de la fiscalité constitue-t-elle l'un des axes principaux du programme économique du PDP :*

**18 |** Pour encourager les entreprises à investir et créer de l'emploi, le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) sera allégé.

Le taux normal, aujourd'hui de 30%, sera ramené à 20% ; le taux de 35%, applicable aux sociétés financières, aux sociétés pétrolières et aux sociétés de télécommunications sera ramené à 30%.

**19 |** Les bénéfices provenant de l'exportation, bénéficiant jusque-là du régime de déduction totale, seront soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%. Les revenus des personnes physiques provenant de l'exportation bénéficiant du régime de déduction totale, seront soumis à l'impôt sur le revenu à raison du tiers de ces revenus.

**20 |** L'octroi du dégrèvement fiscal sera étendu aux revenus ou bénéfices réinvestis dans les sociétés opérant dans les secteurs des technologies innovantes et à forte valeur ajoutée, et ce dans la limite de 100% des revenus ou bénéfices nets.

**21 |** Les dépenses relatives à la recherche-développement bénéficieront d'une déduction supplémentaire de l'assiette imposable à hauteur de 50% de leur montant.

**22 |** Afin d'assurer une meilleure équité entre revenus du travail et revenus du capital, et d'inciter les entreprises à renforcer leurs fonds propres, les dividendes distribués feront l'objet d'une imposition à hauteur de 10% du montant brut sous forme de retenue à la source libératoire.

Ce taux sera ramené à 5% pour les dividendes issus des activités exportatrices. Les distributions de dividendes entre sociétés mères et filles ne sont pas concernées par cette mesure.

**23 |** Le champ d'application et les conditions d'éligibilité au régime forfaitaire seront révisés de manière à ce que seuls les petits exploitants et artisans puissent en bénéficier.

**24 |** Des procédures de contrôle et de contentieux fiscal sont à revoir, afin de renforcer les droits des contribuables et de les réconcilier avec l'administration et le devoir fiscal :

- Adoption de critères objectifs de rejet de la comptabilité en cas de contrôle fiscal ;
- Fixation d'un délai limite de réponse de l'administration fiscale à l'opposition du contribuable à la notification de redressement.
- Extension de la limite de trois ans à six ans pour demander la restitution du crédit d'impôt.
- Réduction du taux de 20% à 10 % du montant de l'impôt en principal à payer au trésor de l'Etat ou pour lequel il faut présenter une caution bancaire, suite à l'établissement de l'arrêté de taxation d'office.
- Renforcement de la formation des juges en matière fiscale et stabilisation des juges en charge des affaires fiscales pour une meilleure efficacité dans les procédures de conciliation et les jugements.
- Limitation des pénalités de retard entre la date de la taxation d'office et le jugement en première instance à 6 mois maximum, car ce délai échappe au contribuable.
- Abandon des pénalités de retard suite à un redressement fiscal en cas de réinvestissement de ces sommes conformément au code d'incitation aux investissements.
- Amélioration des moyens matériels, techniques, financiers et de formation au profit des agents de contrôle fiscal afin de réduire la fraude.

## 2.4. UN VECTEUR INDUSTRIEL MAJEUR : LES PRODUCTIONS A FORTE VALEUR AJOUTEE



*L'industrie tunisienne est exposée au contexte international, qui constitue à la fois sa principale opportunité et son principal risque. Plus de 80 % des exportations tunisiennes sont industrielles ; celles-ci ont connu une progression de 85% entre 2004 et 2010 (les ITHC et les IME représentant plus de 72% de ces exportations).*

*L'UE demeure la destination principale des produits tunisiens qui enregistrent une faible pénétration durable dans de nouveaux marchés. Sur la même période, la valeur ajoutée industrielle a connu une évolution de 45% pour atteindre 9 458 MD DT en 2010 mais contribue seulement à hauteur de 16% au PIB (contre plus de 50% pour le secteur des services). Au plan macroéconomique, la faiblesse de la valeur ajoutée de notre industrie induit deux choix possibles :*

- *Soit une croissance forte des volumes exportés pour impacter significativement la croissance du PIB.*
- *Soit une montée en valeur et en gamme technologique dans l'industrie, afin de maintenir la compétitivité et d'atteindre un niveau de croissance élevé.*

*Seul le second choix, accompagné par des appuis soutenus à la petite et moyenne entreprise, est en mesure de donner une forte impulsion à notre industrie, et de résorber le chômage, en particulier celui des diplômés de l'enseignement supérieur.*

**25 |** Le secteur industriel a pour vocation de contribuer davantage à la création de richesses nationales et à l'emploi des jeunes diplômés.

Dans ce cadre, nous mettrons en place un modèle de développement industriel focalisé sur les activités à forte valeur ajoutée, en encourageant **la montée en valeur et en gamme** des secteurs industriels existants et **l'émergence des nouveaux secteurs** intensifs en **main d'œuvre qualifiée, innovants et à haute valeur ajoutée.**

Des incitations spécifiques et des mécanismes appropriés de soutien

seront mis en place dans ce cadre. Cela demande aussi d'accélérer l'émergence de nouveaux secteurs

**26 | L'innovation sera placée au cœur de notre stratégie industrielle.**

Nos produits sur les marchés internationaux doivent se différencier grâce au renforcement de la compétitivité de notre industrie. Pour cela, l'appui aux compétences humaines se fera avec la participation active du secteur privé dans l'élaboration des programmes d'enseignement et de recherche appliquée.

**Les principaux créneaux industriels porteurs à soutenir** sont les suivants : finissage et textile technique, industrie agro-alimentaire conditionnée et labellisée, produits de santé-nutrition et bio, composants automobiles, pièces et matériels destinés à l'aviation, électronique embarquée et production de circuits imprimés, aciers spéciaux, moulage, médicaments sous licence et génériques, matériel médical, nouveaux produits utilisant des polymères élaborés, industries liées à l'énergie solaire et l'eau, industrie de la plaisance et transformation des produits marbriers et miniers. D'autres sous branches seront également soutenues en fonction d'études d'opportunité spécifiques.

**27 |** Pour impulser les investissements industriels locaux et étrangers, en particulier dans les régions intérieures, une enveloppe budgétaire prioritaire sera consacrée au développement de l'infrastructure industrielle régionale :

- Aménagement de technopoles régionales et de nouvelles zones industrielles disposant des services appropriés et offrant un cadre de vie attractif.
- Réhabilitation des zones industrielles existantes.
- Création de pôles urbains de développement, associant industries et services, en fonction des spécificités de chaque région.

## 2.5. SERVICES ET TIC : LES INSTRUMENTS DE LA MODERNISATION



*Le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) est l'un des plus dynamiques et les plus innovants de l'économie.*

*Il connaît une croissance de l'ordre de 17,5% par an depuis cinq ans et représente un important gisement d'emplois. Il constitue un vecteur majeur pour le développement de l'économie tunisienne, par la création d'emplois qualifiés et d'activités à forte valeur ajoutée (conception, intermédiation).*

*Notre projet pour ce secteur s'articule autour des points suivants :*

**28 |** Mettre en place, en partenariat avec les trois opérateurs de téléphonie mobile, des programmes de recherche et développement pour la conception des services à forte valeur ajoutée : web banking; TV Mobile, applications spécifiques pour Smartphones.

**29 |** Lancer des projets publics nationaux en matière de gouvernance électronique dans divers champs d'application : culture, santé, finance, justice, enseignement « e-learning »...

Ceci permettra la montée en taille et en compétence des sociétés tunisiennes de services et d'ingénierie informatique (SSII), tout en améliorant la relation du citoyen avec l'administration.

Opérer un ciblage commercial des opérateurs mondiaux, en vue d'implanter des centres d'externalisation de services, ainsi que des centres de recherche et développement en Tunisie.

**30 |** Lancer un programme national pour la promotion du commerce électronique, et encourager les sociétés privées par des mécanismes appropriés à la commercialisation de leurs produits et services via internet. Favoriser la commercialisation du patrimoine national numérique et applicatif en Afrique. Cela sera réalisé à travers des ententes PPP, sachant que la commercialisation est du rôle du privé.

**31 |** Encourager les jeunes diplômés à créer des entreprises innovantes dans le secteur des TIC, en renforçant les capacités et l'efficacité des interventions du Régime d'Incitation à l'Innovation dans le domaine des technologies de l'Information (RITI).

Généraliser, par des mesures incitatives, la certification dans le domaine des TIC pour une meilleure compétitivité des entreprises tunisiennes à l'international

**32 |** Lancer un Programme de Développement du Near-shoring, visant à favoriser l'exportation de services à haute valeur ajoutée vers le marché européen. Ce secteur est porteur d'emplois pour nos jeunes diplômés et d'avenir pour nos entreprises.

## 2.6. PRIVILEGIER LA RECHERCHE APPLIQUEE



*Le rôle de la recherche scientifique est essentiel dans sa contribution à l'édification de l'économie nouvelle basée sur les sciences et la technologie, qui s'adressera aux diplômés du supérieur.*

*Le secteur public de recherche compte près de 20 000 chercheurs et enseignants chercheurs, quelques 10 000 doctorants et près de 19 000 étudiants en magistère.*

*Il compte également 34 centres publics de recherche, 146 laboratoires de recherche et 484 unités de recherches.*

*Malgré une production appréciable d'articles scientifiques, la recherche est essentiellement académique ; en témoigne le nombre réduit des brevets et la quasi inexistence de valorisation des résultats de la recherche. Les dépenses de Recherche-Développement du secteur privé restent aussi très faibles ; elles ne représentent que 0.2% du PIB alors qu'elles avoisinent 2% dans les pays de l'OCDE.*

*Notre plan d'actions se focalise sur deux acteurs :*

### **33 | Les structures publiques de recherche :**

- Définir une liste de thèmes prioritaires de recherche (sécurité alimentaire, eau, Energie, TIC, santé, créneaux porteurs industriels, environnement, matériaux nouveaux et nanomatériaux...)
- Encourager la création de réseaux sectoriels d'innovation regroupant les structures de recherche, les industriels et les structures d'appui ; généraliser les contrats programmes avec les structures de recherche leur permettant de se gérer d'une façon plus autonome ; créer des centres de recherche en joint-venture avec ceux des pays industrialisés, afin de lancer des programmes de recherche communs.
- Instituer le doctorat technologique en coopération avec les milieux industriels, mettre en place des incitations spécifiques pour les chercheurs qui s'engagent dans des activités de valorisation des résultats

de recherche ; adopter un système d'évaluation et d'accréditation des structures de recherche, en accord avec les standards internationaux.

- Augmenter progressivement les dépenses consacrées aux activités de recherche-développement pour atteindre 2% du PIB contre 1,3% actuellement ; optimiser les dépenses de fonctionnement et accorder davantage de moyens aux thèmes prioritaires de recherche répondant aux besoins de l'économie et de la société ; attribuer une importance prioritaire à la recherche appliquée, notamment dans le secteur agricole ; assouplir les conditions de mobilité des chercheurs qui se consacrent à la réalisation d'autres activités,
- Etendre les missions de l'INNORPI à la validation technique et à l'exploitation des brevets ; dynamiser le rôle du Comité de Haut Niveau pour la Science et la Technologie (CHNST) ; lier la recherche à l'industrie et l'administration afin de faire participer au développement du pays par l'innovation

### **34 | Les structures privées de recherche**

- Prise en charge par l'Etat d'une part des dépenses des structures de recherche des entreprises privées relatives au recrutement de chercheurs, à l'acquisition d'équipements scientifiques et aux activités de veille et de propriété intellectuelle.
- Prise en charge par l'Etat d'une partie des rémunérations des doctorants travaillant sur des sujets de recherche sollicités par les entreprises.

## 2.7. LE RENOUVEAU DU TOURISME PAR LA VALORISATION DES ATOUTS



*L'attractivité du territoire sera fortement soutenue sur la base du développement d'un tourisme durable à travers les principes de base suivants :*

- *Consolider le tourisme balnéaire afin que la Tunisie puisse retrouver sa place dans le bassin méditerranéen dans ce domaine : rénovation des vieilles structures ; optimisation des parcelles de terrains pour la construction d'unités résidentielles ; amélioration de la qualité du service*
  - *Favoriser l'ancrage des autres segments (golf, plaisance, congrès, thalassothérapie, tourisme de culture et de patrimoine, tourisme médical...) et conquérir de nouveaux marchés (Inde, Chine...).*
  - *Construire des identités régionales à travers la valorisation des patrimoines (sites archéologiques, médinas, sites naturels, historiques, culturels et événementiels, traditions culinaires), pour créer de nouvelles niches de clientèle à plus forte contribution et accroître les revenus du tourisme*
  - *Réaliser des infrastructures touristiques et para-touristiques sur les sites de visite ; développer les réseaux de transport inter-régionaux.*
  - *Anticiper l'accroissement des segments du tourisme urbain, individuel, d'affaires, de loisirs et de santé, qui émergeront du fait de l'assainissement du climat des affaires*
- Nos propositions concernent essentiellement trois axes : le désendettement, l'activation des synergies et la bonne gouvernance.*

**35 | Réduire l'endettement** du secteur touristique par un abatement des créances classées (45% de 3,5 milliards de dinars).

Un fonds d'investissement mixte sera créé, afin de permettre la restructuration de la dette des sociétés touristiques les plus fragilisées et de faciliter leur recapitalisation, leur rachat ou leur reconversion.

Afin de préserver l'emploi, l'apurement de certaines créances classées pourra être négocié au cas par cas. Un plan comptable sera adopté pour

les établissements hôteliers et touristique, afin d'améliorer leur gestion.

**36 |** Les mesures incitatives seront ciblées pour encourager la rénovation des infrastructures hôtelières et la mise à niveau environnementale, après identification de la demande.

Il sera aussi procédé à la révision des normes hôtelières de classement. La certification et la labellisation, ainsi que la mise aux normes de service internationales, seront renforcées.

Un label « bio » sera créé pour les hôtels qui se basent essentiellement sur les énergies renouvelables.

**37 |** L'accord « Open-Sky » avec l'Union européenne sera mis en vigueur, même s'il n'est pas réalisé à la date prévue (fin 2011).

L'ouverture à la concurrence du transport aérien permettra à la fois de réduire la dépendance des hôteliers envers les tour-operators, de développer le tourisme individuel et d'accroître la fréquence des courts séjours sur toute l'année.

Il s'agit de développer des synergies entre les professionnels du tourisme et ceux du transport aérien afin de consolider les routes aériennes existantes et permettre l'ouverture d'autres routes d'accès à de nouveaux marchés touristiques.

Cette approche préservera les transporteurs nationaux, tout en laissant jouer les leviers de la concurrence.

**38 |** Le budget promotionnel du tourisme sera augmenté grâce à la contribution des opérateurs concernés par ce secteur, et ce à travers des redevances à adjoindre au Fonds de développement de la compétitivité du secteur touristique (FDCST) :

- Pour les compagnies aériennes et maritimes : selon le nombre de sièges vendus
- Pour les offices des ports maritimes et aériens, agences de location

de voitures : taxe sur le chiffre d'affaires

- Pour les banques : taxe sur les recettes de change
- Une taxe mineure d'entrée sera également appliquée aux visiteurs non résidents, afin de renforcer la promotion du secteur touristique.

**39 |** Les ministères du tourisme et de la culture seront mis à contribution, afin de créer des synergies entre les deux pôles qu'ils régissent.

Les politiques touristiques et celles relatives à la mise en valeur de la culture et du patrimoine seront harmonisées.

Une cellule de veille stratégique sera créée afin de constituer une banque de données accessible aux professionnels.

**40 |** Dans le cadre de la politique de décentralisation et afin d'améliorer la gouvernance du secteur, des agences régionales du tourisme (ART) autonomes seront créées. Elles assureront la mise en valeur des patrimoines des régions, afin de renforcer leur attractivité.

Elles contribueront au développement des réseaux de transport interrégionaux, à la promotion du tourisme rural et culturel...

Les partenariats public-privé seront encouragés. Les ART siègeront aux côtés des institutions étatiques et des organisations professionnelles au sein d'un conseil national consultatif du tourisme. Cette instance assurera le lien avec le terrain et constituera une force de proposition et d'aide à la décision.

**41 |** Pour le développement du tourisme dans les régions du sud, les circuits de 3 jours et plus incluant les zones de Tozeur et Nefta seront fortement encouragés.

Pour les régions du nord-ouest et du centre-ouest, la construction de réceptifs hôteliers et d'équipements d'animation (restaurants, cafés, création d'auberges de jeunesse...) sera incitée, afin de favoriser les circuits de plus longue durée.

Afin d'augmenter les taux d'occupation et impulser le tourisme national, les hôteliers seront encouragés à appliquer des réductions sur le coût de la nuitée pour les résidents en Tunisie.



## 2.8. REAFFIRMER FORTEMENT LA VOCATION AGRICOLE DE LA TUNISIE



*Notre défi constitue à réviser le modèle socio-économique sur lequel est construite notre agriculture, afin de la rendre à la fois rentable et durable. Ce défi consiste à établir une co-responsabilité de l'Etat et des acteurs à travers la mise en œuvre de moyens institutionnels, managériaux et budgétaires, afin de consolider le secteur et lutter contre la pauvreté.*

*Il s'agit de déployer une stratégie fondée sur deux axes :*

- *le premier s'appuie sur la promotion d'une agriculture moderne, à forte valeur ajoutée et haute productivité, répondant aux règles du marché et s'appuyant sur les investissements privés.*
- *Le second se base sur un accompagnement solidaire des petits agriculteurs, à travers un meilleur accès au crédit, des appuis multiformes (vulgarisation, semences, serri-culture), afin de les orienter vers des activités moins sensibles aux aléas climatiques et aux contraintes de vocation des sols.*

*Les réformes agricoles se feront ainsi à travers une stratégie différenciée, adaptée à chaque type d'acteur, et prenant en considération leur diversité et leurs contraintes. Il convient aussi d'adapter l'activité agricole aux potentialités et aux spécificités des régions, conformément aux cartes agricoles actualisées, avec un intérêt accru à l'égard des produits de base. Notre approche de la politique agricole est résolument différente des précédentes et se décline selon les actions suivantes :*

**42 |** Un programme cohérent de mise à niveau sera initié à l'instar du secteur industriel.

Son objet sera mettre à profit le potentiel de production et d'exportation à travers :

- L'engagement d'importants investissements publics pour renforcer les infrastructures de base.
- L'encouragement des investisseurs privés dans les secteurs à forte valeur ajoutée, dans le cadre d'une exploitation durable des ressources.
- L'appui à l'approche par filières pour une meilleure valorisation des productions et un partage plus équitable de la valeur ajoutée.
- La modification du système du financement et des incitations pour les agriculteurs qui se conforment à la carte agricole, adhèrent aux structures professionnelles et intègrent les mécanismes de valorisation des produits agricoles, leur traçabilité et leur labellisation
- L'initiation d'un grand programme de plantations arboricoles de 120 000 ha, dont le quart en irrigué (l'arboriculture s'étale sur 2,2 millions d'ha dont 76% d'oliviers et 9% d'amandiers ; les autres arbres fruitiers occupent 328 000 ha dont 160 000 irrigués).
- La révision de la gestion des terres domaniales : créer un équilibre entre les projets à financements élevés et l'appui aux jeunes (diplômés techniciens, agriculteurs et agricultrices) et aux petits agriculteurs pour accéder à l'exploitation de ces terres. Ces mesures seront accompagnées par des mécanismes d'incitation contre le morcellement des terres agricoles;
- L'appui aux initiatives de création de structures de transformation des produits agricoles régionaux sur les lieux de production par la création d'unités agro-industrielles ;
- L'amélioration des circuits de distribution des produits agricoles en leur conférant la transparence requise (garantir un meilleur revenu des producteurs tout en préservant le pouvoir d'achat des consommateurs) ;

- Le soutien à l'agriculture biologique qui a un bon potentiel d'écoulement sur les marchés extérieurs. Un système de traçabilité de la production agricole sera instauré. La labellisation des produits agricoles sera entreprise pour une meilleure valorisation et un meilleur positionnement sur les marchés extérieurs ;
- Le développement de programmes de recherche scientifique appliquée liés aux changements climatiques ; étudier la possibilité de mettre en place un mécanisme de couverture des risques liés aux aléas climatiques.
- L'agriculture, prélève 82% des ressources en eaux superficielles. Mais plus de 40% de ces quantités sont perdues entre la retenue du barrage et l'exploitation agricole. Un programme d'économie des eaux de surface et d'utilisation rationnelle des eaux souterraines sera lancé, afin de préserver cette ressource de plus en plus rare. L'aménagement de haies forestières brise-vent sera encouragé dans le cadre de ce programme.

#### **43 | Favoriser les partenariats entre l'amont productif et l'aval commercial et/ou industriel.**

Les agriculteurs qui le souhaitent, pourront se regrouper autour d'une société de services, d'une industrie agro-alimentaire ou d'un groupement de commercialisation, disposant de fortes capacités managériales, financières et techniques lui permettant d'optimiser le processus de production et de commercialisation.

Cette solution permettra de lever les contraintes liées au morcellement des exploitations agricoles (54% ont une superficie inférieure à 5 Ha et 75% ont une superficie inférieure à 10 Ha).

#### **44 | L'apurement de l'endettement du secteur agricole, qui s'articulera autour des axes suivants :**

- Abandon des impayés en principal et intérêt pour les crédits dont le principal ne dépasse pas 5000 dinars et qui ont une ancienneté supérieure à 8 ans. Le remboursement du principal sera pris en charge par l'Etat
- Consolidation des impayés dont le montant en principal est compris entre 5 000 et 20 000 dinars, sur des périodes variant entre 5 et 10 ans en fonction de la capacité de remboursement, avec abandon des intérêts de retard et 50% des intérêts conventionnels
- Consolidation des impayés dont le montant en principal est supérieur

à 20 000 dinars, sur des périodes variant entre 5 et 15 ans en fonction de la capacité de remboursement, avec abandon des intérêts de retard et un premier versement de 10% du montant en principal.

#### **45 | La situation foncière des terres domaniales et des terres collectives sera assainie.**

Il est proposé de régulariser la situation au profit de ceux qui exploitent le sol et le mettent en valeur.

Les parcelles situées à plus de 5 km des périmètres urbains leurs seraient louées à bas prix et à vie, mais non héréditaires et sous condition de leur non morcellement et du maintien de leur vocation agricole.

Cela pourra encourager les exploitants à réaliser des aménagements plus ou moins coûteux, tout en évitant la spéculation et en préservant le patrimoine domanial pour les générations à venir.

#### **46 | Un observatoire des prix agricoles sera instauré, afin de vérifier les marges à l'intérieur de la filière agroalimentaire.**

En effet, les prix n'augmentent pas chez le producteur, alors que le consommateur subit une hausse sensible des prix.

La grande distribution sera incitée à acheter au moins 30% de ses produits directement aux producteurs.

Cette mesure bénéficiera à la fois aux producteurs et aux consommateurs.

#### **47 | L'exploitation des ressources halieutiques sera rationalisée à travers :**

- La consolidation et la généralisation du programme d'implantation des récifs artificiels ; la lutte contre la pêche illégale et abusive ; l'imposition du repos biologique à toutes les activités de pêche et à toutes les régions selon un planning proposé par la recherche scientifique.
- L'interdiction totale de la pratique du « kys » qui dévaste les côtes et met en danger l'avenir du secteur. Il est proposé de faire bénéficier les 4000 pêcheurs concernés par ce type de pêche d'un revenu mensuel de 250 Dinars et de les aider à trouver un emploi de substitution.
- Le développement de l'aquaculture en tenant compte à la fois de l'impact sur l'environnement et des intérêts des petits pêcheurs côtiers qui exploitent les mêmes zones maritimes.
- L'évaluation du secteur visant à la fois l'élaboration d'un programme de développement et la révision de la législation.

## 2.9. POUR UNE CROISSANCE DURABLE



*Nous considérons que l'économie et le social sont inséparables de l'écologie. L'ensemble de notre programme s'articule autour du concept de développement durable, sans lequel il ne peut y avoir ni «croissance soutenable», ni prospérité.*

*Nous consoliderons et élargirons les programmes de dépollution, de valorisation des déchets, d'économie de l'eau d'irrigation, de conservation des eaux et des sols, de protection environnementale et d'économie d'énergie :*

### **48** | En matière de **préservation de l'environnement** :

Pour la protection des ressources en sols : les aides à l'agriculture seront conditionnées au respect de la carte de vocation des sols. Des travaux de restauration des terres et de lutte contre l'érosion seront entrepris. Les agriculteurs seront encouragés pour les actions de conservation des sols. Pour la protection des forêts et des parcours :

- Lancement d'un programme de reforestation de 100 000 hectares supplémentaires de pin, caroubier...(1 million d'ha actuellement), sur la base de plans intégrés et participatifs (concertation avec la population.
- Augmentation des espaces verts urbains et de forêts récréatives (2 000 hectares supplémentaires).
- Création de réserves fourragères et stabulation du cheptel ;
- Application effective du statut de «zone de protection spéciale» aux grands massifs forestiers.
- Appui à la création d'une unité de transformation du bois dans le Nord-Ouest, afin de réguler le marché.
- Promotion de sources d'énergie autres que le charbon de bois.

Pour la défense de la biodiversité et du patrimoine naturel : extension et aménagement des « aires de protection », en particulier dans les zones forestières du Nord et du Haut-Tell; protection des zones de réalimentation des aquifères ; protection de zones littorales sensibles contre les aménagements inadaptés.

Un programme d'appui à la certification des entreprises dans le management environnemental (ISO 14001) sera mis en place, ainsi que des programmes de labellisation environnementale, en particulier en ce qui concerne les activités polluantes.

### **49** | En matière de **dépollution**, trois chantiers seront menés sur 3 ans :

- La dépollution et l'aménagement du site de la SIAPE, à Sfax.
- L'arrêt du déversement en mer du phosphogypse à Gabès, et l'étude de son transfert.
- Le confinement des stériles à Métlaoui-M'dhila, le renforcement et la consolidation du site, pour éviter les glissements de terrains.

### **50** | En matière de **politique énergétique** :

- Le plan national de développement des énergies renouvelables (Plan Solaire) sera redéployé, pour faire de la Tunisie une plateforme internationale de production et d'exportation énergétique solaire. L'énergie éolienne sera également exploitée.
- Les écotecnologies, nouveau secteur industriel, seront développées par des lignes de financement adéquates et l'octroi des nouveaux avantages fiscaux dédiés aux activités innovantes et à forte valeur ajoutée.
- Un programme plus ambitieux sera lancé pour rationaliser la consommation d'énergie. Les projets prenant en compte le développement durable et la protection de l'environnement seront soutenus à travers les dispositions du nouveau code des investissements, sur la base de critères à définir.
- Les ressources du fonds de maîtrise de l'énergie seront renforcées. Les subventions s'adresseront aux entreprises qui produisent des équipements solaires et photovoltaïque en Tunisie, qui réalisent localement une valeur ajoutée significative ou qui assurent un taux élevé d'intégration de composants d'origine tunisienne.



# III / Décentralisation Gouvernance et Développement Régional

*La décentralisation, c'est l'exercice de la démocratie locale. Aujourd'hui, la Tunisie dispose à tous les niveaux d'élites susceptibles de gérer les affaires locales avec compétence.*

*Par ailleurs, avec près de 11 millions d'habitants, notre pays ne peut plus être efficacement administré à partir d'un centre unique. Le modèle centralisé a montré ses limites avec l'incapacité de l'administration à refléter les diversités économiques régionales et donner l'impulsion nécessaire à leur développement.*

*C'est cette politique qui a conduit à «une Tunisie à deux vitesses». ▶*



### 3.1. LA DECENTRALISATION : UNE NOUVELLE GOUVERNANCE



*La décentralisation est un processus politique et administratif long et complexe qu'il est nécessaire d'enclencher dès à présent, pour donner un maximum d'impact au développement régional. La Constitution de la deuxième République consacrera le principe de la libre administration des collectivités locales.*

*Elles seront dotées d'exécutifs élus et se verront octroyer des moyens en rapport avec leurs nouvelles attributions.*

*Cette réforme modifiera en profondeur les rapports entre l'Etat, les régions et les communes.*

*Démocratique par essence, elle vise à rapprocher le citoyen des centres de décision pour les affaires qui le concernent, et contribuera à une meilleure gouvernance.*

**51** | Des lois seront promulguées, dans le but de changer les rapports de pouvoir entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Elles auront pour objet de transformer les mécanismes de la tutelle, en donnant aux élus régionaux et locaux l'exercice d'une partie du pouvoir exécutif (à la fois économique et politique), qui ne fait pas partie des fonctions de souveraineté, et qui devra couvrir uniquement le territoire administré par la collectivité en question.

Chaque entité territoriale devra avoir une assiette fiscale significative pour assumer ses dépenses d'investissement, ses charges de fonctionnement, procéder au recouvrement des impôts et taxes, etc.

Le découpage devra être conçu dans un but d'encadrement politique, administratif et fiscal des populations. Le seuil de création d'un gouvernorat se situe aux environs de 250 000 habitants ; ce seuil devra être abaissé dans les zones à faible densité de peuplement.

**52** | Une grande concertation nationale sera organisée autour du découpage régional, du statut des élus locaux, de la libre coopération intercommunale et de la participation des citoyens aux affaires locales.

Dans ce cadre, nous proposerons :

- 6 régions.
- Une trentaine de gouvernorats dont les assemblées seraient élues au suffrage universel direct. Les conseils régionaux seraient élus par des collèges issus des conseils de gouvernorats ;
- 380 à 400 communes rurales librement constituées (8 500 à 9 000 habitants en moyenne par commune), dont les conseils seraient élus au suffrage universel direct.
- 280 à 300 communes urbaines dotées de conseils élus au suffrage universel direct. Les grandes agglomérations composées de plusieurs communes (Tunis, Sousse, Sfax, Gabès, éventuellement Bizerte et Monastir) pourraient se constituer en « communautés urbaines » ; leurs conseils seraient élus par des collèges issus des communes qui les composent.

Les régions, les gouvernorats, les communes rurales, les communes urbaines, les communautés urbaines seront érigés en tant que collectivités territoriales, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

**53** | Le transfert des compétences aux collectivités territoriales renforcera l'Etat en le libérant de toutes les compétences subalternes pour le ramener à l'essentiel. Il rapprochera les administrés de la décision publique, qui gagnera en légitimité, en rapidité, et en coût. Plusieurs domaines vont avoir à bâtir leur propre projet de partage et de transfert des compétences : équipement, urbanisme et habitat; développement régional et local ; agriculture et environnement ; éducation nationale et enseignement supérieur; emploi et formation professionnelle; santé, solidarité et personnes âgées; jeunesse et sport; culture et tourisme.

**54 |** Le transfert d'une compétence entraînera la mise à disposition des moyens financiers et patrimoniaux utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Les agents de l'Etat affectés aux collectivités territoriales conserveront leur statut et, dans la mesure du possible, leur fonction.

Pour concrétiser les modalités de la compensation financière, deux mécanismes seront mis en place : le transfert d'impôts d'Etat (transfert de fiscalité) et l'attribution d'une Subvention de Décentralisation (S.D.) qui concerne le transfert budgétaire.

D'autres textes votés par le parlement devront annoncer que le contrôle sera exercé a posteriori par le tribunal administratif. Mais la tutelle devra demeurer.



## 3.2. INITIER UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL D'ENVERGURE



*Les seules incitations financières et fiscales en faveur du développement régional ne sont pas suffisantes pour favoriser la création d'emplois.*

*Nous proposons une nouvelle démarche pour le développement régional, fondée sur l'**élévation du niveau d'intégration nationale**, afin d'entraîner tout le territoire dans le mouvement de modernisation.*

*Cette démarche s'appuie sur deux volets concomitants :*

- *La mise en valeur optimale des lieux et des axes de haute productivité : jouer à fond la carte **des lieux d'intérêt international, en leur donnant les moyens de la compétition.***
- *Une politique d'équipement et de redistribution pour renforcer l'**unité nationale.***

*Les moyens sont économiques, sociaux et institutionnels (ces derniers relevant de la décentralisation et de la gouvernance locale) .*

*Ils s'inscrivent dans **une vision globale d'aménagement du territoire national.***

*Pour appuyer l'investissement et favoriser l'éclosion des dynamiques locales, les préalables sont :*

*(i) la mise en place des structures institutionnelles*

*(ii) la mise en place des outils de mise en œuvre*

*(iii) l'élaboration des « Perspectives de Développement Régional ».*

*Nous entendons **réformer en profondeur le développement régional** à travers les actions suivantes :*

**55 |** Initier d'urgence **un programme intégré de lutte contre la pauvreté, la précarité et la vulnérabilité.**

Ce programme sera réalisé par le biais d'un ciblage, à l'échelle locale (urbaine et rurale), des 2,2 millions d'habitants les plus pauvres, dont la dépense moyenne est en deçà de 2,3 DT/jour en 2010.

Il concernera cinq domaines transversaux : chômage et sous-emploi,

exclusion sociale (catégories vulnérables : personnes âgées, femmes, enfants), logement et conditions de vie, activités génératrices de revenus, équipements et infrastructures.

Le choix de ces domaines permettra d'appréhender des champs d'investigation plus larges.

L'amélioration et la densification des infrastructures dans les régions de l'intérieur, permettra d'encourager aussi l'implantation de sociétés privées.

**56 |** Mettre en place un **fonds de développement régional et local** comme instrument pour l'allocation transparente et le déboursement rapide au profit des communes.

Il servirait à financer des investissements publics et communautaires d'intérêt local.

**57 |** **Impulser le développement dans les régions intérieures.**

Le développement social sera assuré par l'Etat, tandis que les promoteurs privés seront associés aux projets économiques (voire à l'initiative de ces projets). Notre stratégie vise à initier des projets pilotes financés partiellement par l'Etat, en tenant compte à la fois des potentialités disponibles et de la qualité de la main d'œuvre existante.

Dans une seconde étape, l'Etat pourra se désengager en privatisant ses parts.

**58 |** Créer, dès 2012, **50 incubateurs** dans les chefs-lieux de gouvernorats et les villes moyennes les mieux équipées. Repensés au niveau du financement et de la formation, ces projets visent à accompagner les jeunes promoteurs. Ceux-ci bénéficieront de formations de qualité internationale lors du lancement et du démarrage de leurs projets.

**59 |** Créer **des pôles compétitivité régionaux** favorisant l'innovation et regroupant, sur un même lieu, des entreprises, des centres de formation, des laboratoires de recherche. L'innovation ne doit plus être

uniquement perçue comme la création de nouvelles technologies, mais aussi l'adaptation de technologies créées ailleurs. Les partenariats avec d'autres pôles ailleurs dans le monde seront fortement encouragés.

**60 |** Restructurer l'organisation de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII) pour plus d'efficacité au niveau des régions. Les Agences régionales de l'APII doivent jouer pleinement leur rôle dans la promotion de l'industrie au niveau régional, en devenant une véritable force de proposition pour les promoteurs et entreprises régionales.

**61 |** Mettre en place des mécanismes d'association entre régions littorales et intérieures à travers des incitations, des outils, des procédures, et surtout des infrastructures. Un industriel du littoral pourra, par exemple, délocaliser une partie de sa production dans les régions intérieures, moyennant des facilités et des incitations multiples.

**62 |** Rationaliser les incitations financières au développement régional en optant pour une stratégie de sélection de projets créateurs de main d'œuvre qualifiée. Qu'il s'agisse d'agriculture, de textile ou de mécanique, le même défi se pose : intégrer davantage de valeur ajoutée aux produits et qualifier l'emploi.

**63 |** Concevoir des plans-programmes de développement pour les régions, favorisant la mise en valeur de leurs potentialités et l'émergence de leurs spécialités. Les plans régionaux établis doivent être repensés de manière à positionner les acteurs régionaux au centre de la concertation et de la décision.

**64 |** Créer 1000 « Maisons du Citoyen » en 5 ans en utilisant et réactivant les maisons des jeunes et de la culture, les locaux de l'ex-RCD...  
Le concept est de créer dans chaque quartier ou village un centre multifonctionnel de développement social qui est en même temps un espace de solidarités, un milieu d'accueil associatif. Son rôle : l'écoute, l'information, l'orientation, la médiation, l'éducation, la sensibilisation.





## IV / Une politique sociale égalitaire et modernisée

*Le PDP fonde sa politique sociale sur un ensemble de mesures qui visent la compensation des handicaps subis par les couches défavorisées et par les habitants des régions intérieures.*

*Ces politiques se concrétiseront par l'attribution préférentielle de ressources sous la forme de programmes d'emploi, de couverture sanitaire et sociale, d'aides financières, d'avantages fiscaux, de projets d'infrastructures et d'habitat. ▶*



## 4.1. UNE FISCALITE A LA FOIS EQUITABLE ET STIMULANTE POUR L'ECONOMIE



Une fiscalité moderne doit pouvoir concilier les objectifs d'équité et d'efficacité. La fiscalité a pour vocation première d'assurer une redistribution juste et équitable des richesses. Une réorientation de la fiscalité vers l'action sociale constitue l'un des axes majeurs du programme économique du PDP, à travers les actions suivantes :

**65 |** Une « TVA solidaire » égale à un point supplémentaire de TVA sera instaurée par le relèvement du taux de 18% à 19%. Le produit de cette TVA sera affecté à l'amélioration de la prise en charge médicale des populations les plus démunies.

**66 |** L'assiette imposable sera modifiée comme suit :

- La déduction applicable aux revenus égaux ou inférieurs au SMIG sera portée à 3000 DT au lieu de 2500 DT actuellement.
- La déduction accordée au chef de famille sera portée à 300 DT au lieu de 150 DT actuellement.
- La déduction pour enfants à charge sera portée à 100 DT pour chaque enfant (au lieu des déductions actuelles 90 DT pour le premier enfant, 75 DT pour le deuxième enfant, 60 DT pour le troisième et 45 DT pour le quatrième).

**67 |** La pression fiscale sera répartie de manière plus équitable et plus harmonieuse. Le barème de l'impôt sur le revenu, qui n'a pas été modifié depuis 1990, sera actualisé afin de tenir compte de l'inflation et de l'érosion du pouvoir d'achat du citoyen, et ce dans un souci d'équité.

**68 |** Suppression du taux de TVA de 6% : les produits de première nécessité passent au taux de 0%. Afin d'équilibrer le budget de l'Etat, le reste des produits et activités passe au taux de 12%.

**69 |** Suppression des exonérations en matière de TVA pour les remplacer par un taux de 0% et ce, afin d'assurer la neutralité de la TVA pour ne pas interrompre la chaîne de déduction et d'éviter la rémanence fiscale.

**70 |** Afin de faciliter l'accès à la propriété, les intérêts des emprunts contractés pour la primo-accession à la propriété seront déductibles du revenu imposable à hauteur de 1.500 DT par an.

## 4.2. SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT



*La vie chère est une réalité vécue par tous les tunisiens et pas seulement les plus modestes. Les salaires stagnent, les pensions et les prestations sociales ne compensent pas les aléas de la vie. L'endettement des ménages prend des proportions inquiétantes. 20% des 3 830 000 actifs en 2010 sont endettés. La moyenne des dépenses annuelles est de 8.210 dinars en 2008. Une famille moyenne ventile ses dépenses à raison de 35% pour l'alimentation, 23% pour l'habitat, 10 % pour l'hygiène et les soins, 11% pour le transport, 9 % pour l'habillement, le reste se répartit entre la culture et les loisirs, les télécommunications et l'enseignement. Le pouvoir d'achat des Tunisiens sera soutenu en concertation avec les partenaires sociaux.*

**71** | Le SMIG a récemment augmenté à 286 DT net. Cette revalorisation va se poursuivre en 2012 pour un SMIG à 308 DT net (+7,7%). Parallèlement, les salaires seront révisés régulièrement et de façon concertée, en fonction de l'inflation et de l'évolution de la productivité du travail.

**72** | Le montant des allocations familiales servies aux affiliés des caisses de sécurité sociales n'a plus été revalorisé depuis 1981. Il sera procédé à un rattrapage vigoureux : les allocations familiales seront doublées.

**73** | Nous proposons de reculer l'âge de la retraite à 62 ans pour ceux qui le souhaitent. Une telle mesure permettra d'alléger les charges de l'Etat tout en revalorisant, mécaniquement les pensions, de 5 à 6 %. Une telle disposition sera sans impact sur l'emploi des jeunes, les emplois et les postes des uns et des autres n'étant pas de la même nature.

**74** | 185 000 familles nécessiteuses se sont vues récemment octroyer 100 DT/mois (pour les familles de 3 enfants). Ce montant augmentera à 115 DT/mois.

**75** | Un programme d'emploi pour les petits métiers urbains et les services agricoles sera simultanément lancé à l'intention de ces familles pour améliorer leur revenu. Par ailleurs, 22 000 nouveaux logements sociaux seront livrés chaque année, contre 11 000 actuellement (voir mesure N°7 sur l'habitat social).

**76** | Les tarifs des services bancaires seront réglementés par l'Etat : les agios et les pénalités liées aux incidents de paiement seront plafonnés et feront systématiquement l'objet d'une facture. Le barème de l'assiette d'impôts sur le revenu sera également révisé (voir mesure N°68 sur la fiscalité).

### 4.3. SANTE ET ACTION SOCIALE : VERS UNE COUVERTURE UNIVERSELLE DES SOINS ET UNE PRISE EN CHARGE PLUS EFFICACE DE LA PAUVRETÉ



*Le droit à la santé est un droit fondamental. Il doit être garanti à tous, en particulier aux populations en situation précaire.*

*Or aujourd'hui, les ménages assument 55 % des dépenses de santé contre 25 % pour les caisses de sécurité sociale et 20 % pour l'Etat (l'ensemble s'élève à 260 DT/hab/an).*

*Paradoxalement, avec 13 000 médecins en 2010 (1 pour 835 hab) et 18 850 lits d'hôpitaux, la Tunisie s'avère suréquipée (2256 établissements dont 23 CHU, 20 hôpitaux spécialisés et 33 hôpitaux régionaux). Il s'agit alors de mieux répartir l'effort d'une part entre les bénéficiaires, d'autre entre les régions, car les Tunisiens ne sont plus égaux devant la santé.*

*Notre objectif est de mettre en œuvre une couverture plus juste, plus efficace et de meilleure qualité, en utilisant mieux la part du budget de l'Etat consacré à la santé.*

***Le quart le plus pauvre de la population bénéficiera d'une gratuité réelle des soins. L'offre publique de soins sera réorientée dans les régions de l'intérieur, pour se rapprocher du citoyen, L'effort financier de l'Etat portera en priorité sur les CSB qui représentent les structures de première ligne des soins. Il portera ensuite sur l'hôpital régional, qui représente l'échelon intermédiaire, afin de réduire les inégalités territoriales. Notre ambition est de garantir à terme l'universalité de l'accès aux soins et d'améliorer durablement la santé de l'ensemble de la population à travers les actions suivantes :***

**77 |** L'Etat instaurera la gratuité effective des soins dans la filière publique au profit des indigents et des catégories les plus fragiles de la population qui ne sont affiliées à aucun régime. Il prendra en charge leurs dépenses de santé. Cette mesure sera financée en partie par l'instauration d'une « TVA solidaire », qui se traduira par le relèvement d'un point de la TVA sur les produits taxés actuellement à 18% (voir mesure 66 sur la fiscalité).

**78 |** Pour des soins plus efficaces, toutes les structures de soins seront réaménagées.

Dans ce contexte, la création de pôles universitaires sera conçue dans un cadre de redistribution de l'existant.

Au plan territorial, le secteur sanitaire sera réparti selon quatre pôles hospitalo-universitaires ayant chacun son autonomie managériale et financière. Afin de désengorger les hôpitaux des régions littorales et d'améliorer l'offre de soins en régions, celle-ci sera répartie de la manière suivante :

- Le Nord, avec Tunis comme centre ;
- Le Sahel (englobant Sousse et Monastir en un seul pôle), avec Sousse-Sahloul comme centre ;
- A l'Ouest, un pôle hospitalo-universitaire sera organisé autour des hôpitaux régionaux existants, et dont le centre sera Kasserine ou Gafsa. Le personnel médical et paramédical y sera intéressé par des avantages administratifs et financiers supplémentaires ;
- Le Sud, avec Sfax comme centre

Chaque pôle englobera un ou plusieurs Centres hospitalo-universitaires (CHU), à raison de 1 lit pour 1000 habitants.

Les hôpitaux régionaux seront réaménagés, réorganisés et mieux structurés ; ils seront dotés de meilleurs équipements techniques et logistiques.

Les services des hôpitaux, notamment les urgences, feront l'objet d'une certification périodique (tous les 2 à 3 ans) par des organismes professionnels indépendants. Leur organisation sera repensée, afin de diminuer les délais d'attente, et d'améliorer la qualité globale des soins.

Une nouvelle carte sanitaire de la Tunisie sera élaborée, afin de doter toutes ces structures d'une efficacité optimale.

Afin d'assurer une meilleure performance de l'hôpital, la permanence des soins et la disponibilité des médicaments essentiels sera garantie, en particulier dans les structures de première ligne. Cela permettra d'éviter les déplacements pénibles et les dépenses superflues.

Nous faisons le choix juste et équitable de revaloriser la formation et l'encadrement qui sont la vocation première de l'institution hospitalo-universitaire.

Au plan qualitatif, nous appuierons la bonne gouvernance et l'autonomie, afin que les établissements de soins aient comme principal objectif l'amélioration de l'offre de soins et maîtrise des dépenses de santé.

Une haute autorité de la santé sera créée. Elle aura le statut d'autorité publique indépendante à caractère scientifique, dotée de la personnalité morale et disposant de l'autonomie financière.

Elle sera chargée :

- d'évaluer l'intérêt des médicaments, des dispositifs médicaux, des actes professionnels et de proposer ou non leur remboursement par l'assurance maladie;
- de promouvoir les bonnes pratiques des soins auprès des professionnels et des usagers de santé;
- d'améliorer la qualité des soins dans les établissements de santé et en médecine de ville;
- de veiller à la qualité de l'information médicale diffusée;
- d'informer les professionnels de santé et le public ;
- de développer la concertation et la collaboration avec les acteurs du système de santé.

**79 |** Pour améliorer la couverture sociale et tendre vers une équité effective, nous réviserons toutes les prestations de la CNAM par la couverture de l'assurance maladie à hauteur de 700 dinars au lieu de 500 dinars actuellement.

Désormais, celle-ci prendra en charge 36 maladies de longue durée au lieu de 24.

Elle assumera aussi toutes les urgences chirurgicales au lieu de 21 pathologies actuellement.

La liste des médicaments remboursables sera revue à la hausse.

Enfin, pour simplifier les démarches de prise en charge et rationaliser la

distribution des médicaments gratuits dans les structures hospitalières, un vaste programme de télémédecine sera engagé.

Une carte de soins informatique sécurisée sera créée.

Les échanges de données entre la CNAM et les assurances complémentaires seront assurés, afin de diminuer les délais de remboursement et d'en faciliter les procédures.

## 4.4. UNE JEUNESSE INTEGREE A LA SOCIETE ET L'ECONOMIE

### 4.4.1. Une école de qualité et d'égalité des chances

*L'enseignement est un droit constitutionnel et doit le demeurer. Notre système éducatif et de formation traverse une crise profonde avec une baisse continue du niveau des apprenants dans le cycle primaire, secondaire et supérieur.*

*Chaque année, 140 000 élèves interrompent leurs études, et parmi eux, 80 000 n'ont pas accompli leur scolarité de base obligatoire. Beaucoup d'élèves ne bénéficient pas des principes de base de l'apprentissage («comprendre pour apprendre»).*

*En 2010, notre pays est classé 114ème sur 198 pays, avec 6,48 années d'études par habitant (Jordanie : 8,65 ; Grèce :10,5).*

*L'Etat ne doit pas dépenser plus mais dépenser mieux, en redéployant les crédits, en diminuant les dépenses administratives et les coûts de fonctionnement.*

*Les économies ainsi dégagées permettront d'améliorer les conditions de vie et de travail du corps enseignant, et d'investir dans les équipements.*

*La formation professionnelle et technique, marginalisée et délaissée, sera réhabilitée.*

*Notre conviction est cependant que toute réforme de l'enseignement doit commencer par l'école de base.*

*L'implication de l'Etat, des éducateurs et des parents est la condition de sa réussite.*

**80 |** L'âge de scolarité obligatoire sera abaissé à 5 ans : nous établirons la classe préparatoire après l'école maternelle pour tous les élèves. L'enseignement gardera sa structure actuelle, avec un enseignement de base de 6 à 14 ans et un enseignement secondaire divisé en 2 composantes: technique et générale.

**81 |** Il sera instauré, dès la rentrée scolaire 2012-2013, la séance unique de 6h (entre 8h et 16h) avec une pause déjeuner. Après 16h l'élève pourra



consacrer le reste de sa journée à l'activité physique, culturelle, artistique ou associative. Cela contribuera aussi à créer des emplois pour les animateurs de cette nouvelle tranche de vie post-scolaire.

**82 |** « L'approche par compétences » sera mieux mise en œuvre par le corps enseignant, dans tous les cycles de l'enseignement, et ce dans le but d'atteindre les standards internationaux, de rendre le diplôme tunisien plus crédible, de limiter l'échec et l'abandon scolaire.

Cette requalification vise la réussite scolaire pour tous, selon les axes suivants :

- Mettre l'accent sur les matières fondamentales, scientifiques et technologiques, dès les premières années de l'enseignement.
- impulser les matières littéraires et philosophiques, primordiales pour l'épanouissement de la personnalité et l'enracinement dans la culture.
- améliorer le niveau des langues en général et de la langue arabe en particulier.
- Réviser les programmes et les méthodes d'enseignement, ainsi que les méthodes d'évaluation et la cadence des examens nationaux.
- organiser une concertation afin de réintroduire l'examen national à la fin de l'enseignement de base.
- Améliorer les conditions d'enseignement et prendre les mesures nécessaires permettant d'atténuer les disparités régionales.
- Réformer l'orientation universitaire après le baccalauréat.
- ajuster périodiquement les spécialités enseignées et les filières aux besoins du marché de l'emploi, autant local que mondial.
- Procurer un soutien et un suivi pour les élèves ayant des problèmes familiaux ou scolaires.
- repenser et modifier le système disciplinaire ; simultanément, il conviendra de sensibiliser et de faire participer les parents afin d'en faire une partie prenante dans l'éducation.
- Rationaliser les dépenses consacrées à l'éducation nationale, à la

formation professionnelle et à l'enseignement supérieur à travers une meilleure gestion des établissements et des moyens pédagogiques.

« Une grande part du succès des pays d'Asie est due à leur attachement permanent au financement public de l'éducation de base, considérée comme la pierre angulaire du développement » (doc. World Bank).

**83 |** La coopération internationale dans le domaine de l'enseignement sera développée .

Les obstacles réglementaires à l'implantation d'institutions étrangères d'enseignement supérieur reconnues seront levés, car l'émulation doit permettre de tirer vers le haut notre système éducatif.

Le système LMD sera réformé afin de se conformer aux normes des universités les mieux classées dans le monde (programme, volume horaire, encadrement...).

Les établissements d'enseignement supérieur privé seront soumis à des contrôles réguliers.

**84 |** La dénomination «formation professionnelle» sera changée en « formation technique ».

Toutes les institutions techniques seront regroupées sous l'autorité du ministère de l'éducation et soumises aux programmes établis sous son égide.

Un encadrement sera assuré aux lauréats de ces institutions dans le cadre de la recherche d'un emploi ou du lancement d'un projet.

Des passerelles entre formation professionnelle et enseignement seront créées et encadrées.

Une meilleure qualité de la formation et une plus grande employabilité des diplômés dans les secteurs d'avenir seront recherchées en développant les axes suivants :

- Assurer une plus grande implication des professionnels dans trois domaines : (1) le pilotage et la gestion des centres, (2) la mise en place des formations en alternance et par apprentissage, (3) l'implantation de centres intégrés de formation ;
- Rationaliser les dépenses de fonctionnement et accélérer la mise à niveau des centres publics et privées de formation professionnelle,,
- Renforcer les compétences pédagogiques et techniques des formateurs et réviser les programmes de formation,
- Mobiliser la coopération internationale pour la reconnaissance mutuelle des diplômes.

## 4.4.2. un enseignement supérieur mieux orienté vers l'employabilité

*Le nombre d'étudiants a fortement augmenté durant les deux dernières décennies pour dépasser 350.000 étudiants en 2010. Cependant, la démocratisation de l'enseignement supérieur s'est accompagnée d'une dégradation de la qualité de la formation et la renommée des diplômés.*

*Au classement 2010, réalisé annuellement par l'Université de Shanghai, la première université tunisienne (l'Université de Sousse), arrive à la 6719<sup>ème</sup> place des meilleures universités au monde, loin derrière plusieurs universités africaines.*

*Il existe actuellement une inadéquation des diplômés aux besoins réels du marché de l'emploi. D'où la nécessité d'une formation qui soit en mesure d'assurer des diplômés garantissant une plus forte employabilité aux niveaux national et international.*

*Le rôle de l'enseignement supérieur dans l'édification de l'économie du savoir s'avère stratégique.*

*Notre programme se focalise sur les trois axes suivants :*

**85 |** Le système de formation :

- Réviser en profondeur le système de formation LMD par le biais d'une large concertation avec les enseignants, les étudiants et le milieu socio-économique.

Il sera calé sur les normes des universités les mieux classées (programmes, volumes horaires, encadrement ...).

- Réformer le système d'orientation universitaire et lier les capacités d'accueil des filières de formation aux possibilités d'emploi ;
- Elever le niveau des universités tunisiennes dont au moins une pourrait être classée parmi les 500 premières au monde.

**86 |** La professionnalisation des cursus :

- Développer les diplômes construits (licence et master) assurant une plus grande professionnalisation des formations ;
- Développer de nouveaux modes de formation qui assurent une meilleure insertion professionnelle tels que la formation par alternance, par apprentissage...
- Inciter davantage les compétences professionnelles à s'impliquer dans la conception et la mise en œuvre des formations ;
- Dynamiser les stages au sein des entreprises qui permettent

d'orienter l'enseignement vers une meilleure ouverture sur l'université

- Intensifier l'utilisation des technologies modernes dans la formation, en mettant en place un enseignement virtuel parallèle dans les différentes filières.

### **87** | La qualité et la gouvernance :

- Décentraliser la gestion et signer des contrats programmes avec les universités leur permettant de se gérer d'une façon plus autonome,
- Mettre en place un système d'évaluation et d'accréditation des universités tunisiennes, en accord avec les standards internationaux.

### **4.4.3. Une participation accrue de la jeunesse à la vie publique**

*La Tunisie demeure un pays de jeunes ; 52,9 % des habitants sont âgés de moins de 30 ans.*

*La Tunisie de demain ressemblera à ses jeunes d'aujourd'hui. 98,2% des jeunes de moins de 11 ans ont été scolarisés.*

*Le jeune Tunisien a au moins une dizaine d'années de scolarité. Tous les ans, une moyenne de 48 000 nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur arrivent sur le marché de l'emploi.*

*Mais le marché du travail est trop exigü pour les diplômés du supérieur, et la Tunisie n'a pas initié une politique étrangère susceptible d'ouvrir des débouchés vers le Maghreb ou les pays du Golfe.*

*Les jeunes ruraux quittent la campagne, car l'agriculture ne leur offre pas d'horizon viable.*

*Monter sa propre entreprise est l'idéal pour une partie des jeunes filles et garçons ; certains autres rêvent d'émigration, tandis beaucoup ont l'absolue volonté de sortir du chômage pour participer activement à la reconstruction de la Tunisie et mener une vie convenable.*

*Nous comptons œuvrer pour favoriser l'émergence des talents, mais aussi pour redonner corps à une vie sociale souvent fracturée. Des espaces participatifs doivent être créés afin de permettre aux jeunes de faire entendre leur voix.*

*L'enjeu est de lutter contre leur exclusion.*

### **88** | Faire participer les jeunes de manière effective à la vie publique :

notre parti s'engage à proposer au moins 35% de candidats de moins de 40 ans aux élections pour la Constituante et ultérieurement, aux élections législatives et municipales (ce groupe d'âge représente 36% de la population en 2010).

### **89** | Ranimier les maisons de la culture et les maisons des Jeunes.

Ces foyers de décentralisation seront aménagés, équipés et dotés de financements appropriés à leurs projets d'animation et de diffusion culturelle et sportive.

### **90** | Créer des partenariats entre le tissu associatif et les institutions socio-éducatives et favoriser les relais avec les entreprises ; encourager la

création d'associations des anciens élèves des centres de formation, afin de rester en contact avec les diplômés; soutenir **la création d'entreprises par les jeunes** en les informant sur la fiscalité, la promotion et l'appui aux secteurs ; communiquer sur les métiers de l'hôtellerie et du tourisme, afin de valoriser l'emploi dans ce secteur auprès des jeunes.

**91** | Favoriser en priorité l'accès des terres domaniales aux jeunes diplômés et techniciens agricoles et aux jeunes fils d'agriculteurs; renforcer leur encadrement et leur formation; favoriser leur regroupement dans des structures professionnelles autonomes, dans le cadre de projets d'assistance, d'encadrement et de suivi ; œuvrer à améliorer la rentabilité et le revenu de ces jeunes pour garantir leur durabilité dans le secteur agricole.

**92** | Dispenser du timbre de voyage les étudiants et les jeunes de moins de 25 ans.

#### **4.4.4. Promouvoir à la fois l'éducation physique et le sport de haut niveau**

*Les inégalités socio-économiques s'amplifient en matière d'accès aux pratiques sportives, et ce pour plusieurs raisons : coût de l'activité, insuffisance des équipements.*

*Les effets en sont :*

- *En termes de santé : obésité, maladies cardio-vasculaires et neuro-dégénératives, conséquences du vieillissement, etc. (alors que l'impact économique de la prévention par le sport est important en matière de réduction des dépenses de santé).*
- *En termes d'éducation : taux de pratique très faible dans les quartiers défavorisés et les zones rurales .*

*Le sport professionnel et le sport amateur seront gérés par des structures différentes.*

#### **93** | Pour le sport amateur et l'éducation physique :

- Promouvoir la pratique du sport en milieu scolaire et créer un lycée sportif dans chaque gouvernorat. Le matin y sera consacré à l'enseignement et l'après midi aux entraînements.
- Développer, à la sortie des villes, des terrains pour la pratique du sport individuel et collectif ; encourager les jeunes promoteurs à créer de petits centres de football dans les cités et les quartiers (petits terrains 50x25 m). Cela permettra de favoriser l'éclosion des talents.
- Instaurer un programme national « santé par le sport », géré par un fonds de concours alimenté par les pouvoirs publics, la sécurité sociale, les mutuelles et les assurances complémentaires.
- Définir, en concertation, les fonctions respectives de l'éducation physique et du sport scolaire.
- Donner à nos entraîneurs des formations de niveau international dans le cadre d'un projet de mise à niveau. Former des éducateurs et des encadreurs.
- Valoriser l'engagement des femmes dans le sport ; diffuser un rapport annuel sur la féminisation du sport ; orienter les financements vers les femmes ; les critères d'équité seront respectés.

#### **94** | Pour le sport de haut niveau :

- Créer un centre national pour l'athlète de haut niveau, doté d'outils technologiques pour améliorer les performances. Des académies sportives spécialisées dans la formation de haut niveau seront créées

dans chaque gouvernorat, selon ses spécificités sportives.

- Instaurer un statut du « sportif de haut niveau » (celui-ci ne saurait être assimilé au sport professionnel : il n'en concerne qu'une partie), qui inculque aux sportifs des devoirs (exemplarité) et des droits (investissement sportif et carrière professionnelle).
- Changer les lois datant de 1959 régissant les clubs sportifs, devenues obsolètes avec le sport professionnel. Cela permettra aux clubs de se financer autrement qu'à travers l'apport de l'état. Réformer les structures sportives et les lois qui s'y réfèrent. Permettre à des personnes physiques ou morales de devenir actionnaires dans des clubs, au cas où ils seraient transformés en sociétés.
- Inscrire la rénovation et la réalisation des grands équipements dévolus au spectacle sportif dans une logique d'aménagement du territoire.

## 95 | La gouvernance dans le sport :

- Restructurer le ministère chargé des sports. Ses attributions doivent concerner la politique publique en ce domaine, dans un cadre de justice sociale et de réduction des inégalités.
- les gouvernorats interviendront pour tout ce qui concerne les métiers du sport et l'aménagement du territoire ; ils prendront aussi en charge l'accès des plus défavorisés à la pratique du sport ;
- les mairies (déjà propriétaires de 90% des équipements sportifs) exerceront une compétence dans le domaine des équipements sportifs et du soutien aux clubs locaux. Ils assureront aussi la promotion des activités physiques et sportives.



## 4.5. LA FEMME TUNISIENNE, RESPONSABLE ACTIVE



*Des décennies sont passées depuis la promulgation du code du statut personnel en 1956 ; la part des femmes dans la population active a augmenté sensiblement pour atteindre 28% en 2009.*

*Les femmes actives sont de plus en plus qualifiées. Le taux de présence des filles dans les facultés s'élève à 60%.*

*Pourtant, l'égalité des genres est imparfaite, des injustices demeurent, les femmes sont discriminées.*

*En comparaison avec les hommes, les femmes sont davantage concernées par le chômage et les bas salaires.*

*Elles ont un poids limité dans les décisions qui les concernent et restent très en retard sur les hommes pour l'accès à la terre, le crédit, l'emploi.*

*Le nombre de femmes chefs d'entreprise est estimé à 18 000, exerçant essentiellement dans les services (41%) et l'industrie (25 %). A peine 19% des associations et structures bénévoles sont dirigées par une femme.*

*Par ailleurs, la famille est le fondement de toute société humaine et la femme en constitue le ciment essentiel. Car elle a profondément le sens de la stabilité familiale et sociale et de la préservation des valeurs de la famille.*

*Le PDP soutient la promotion de **l'égalité** entre la femme et l'homme. Il s'appuie sur toutes **les capacités et les volontés féminines** pour mener à bien le combat pour le progrès et la démocratie. Il s'engage à :*

**96 | Adapter les conditions de travail aux contraintes des femmes :**

- Aménager des horaires de travail pour les femmes qui le désirent après une maternité, afin de rester actives. Il s'agit d'autoriser la journée continue avec 1/2 heure de pause déjeuner.
- Lutter contre les discriminations salariales et promotionnelles.
- Promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance qui facilitent la participation des femmes aux fonctions de gestion
- Soutenir l'activité des femmes agricultrices par un meilleur accès aux facteurs de production, aux programmes de formation et de vulgarisation, au financement à la propriété des terres.
- Assister les femmes nécessiteuses ou dépendantes en matière de **soins et d'aide à l'emploi et au logement.**

**97 | Renforcer les lois contre la violence faite aux femmes.** Ces lois doivent être fortes et appuyées par une application et une prévention appropriées. Un observatoire national des violences faites aux femmes sera créé, il assurera notamment une formation pour les professionnels concernés.

**98 | Donner aux mères tunisiennes résidentes en Tunisie, au même titre qu'aux pères, le droit d'autoriser leurs enfants mineurs à établir leurs passeports et leurs documents administratifs.** Leur lever l'obligation de présenter une autorisation du père pour franchir les frontières avec leurs enfants.

## 4.6. UNE PLUS GRANDE PROXIMITE AVEC NOS RESSORTISSANTS A L'ETRANGER : L'INTÉGRATION ACCRUE DE NOS VALEURS COMMUNES



*Les tunisiens travaillant ou vivant à l'étranger sont plus d'un million. Partie intégrante de la communauté nationale, ils représentent une grande richesse en matière de savoir faire technique et de valeurs intellectuelles, scientifiques, culturelles.*

*Mais les mécanismes de leur participation à la vie économique et sociale de la nation devront être renforcés. Ils doivent être intégrés dans la vision stratégique de la Tunisie.*

*Notre programme vise à mettre en place des instances et des mécanismes utilisant les compétences de l'émigration pour asseoir une stratégie bénéfique pour les immigrés et pour la Tunisie à tous les niveaux :*

**99 |** Les Tunisiens de l'étranger éliront leurs représentants aux deux chambres du Parlement. La double nationalité ne peut être un obstacle à l'exercice des droits politiques. L'article 7 de la loi organique de 1988 portant organisation des partis politiques en Tunisie sera abrogé. Tous les Tunisiens nés de père et de grand-père paternel de nationalité tunisienne seront autorisés à se porter candidats à l'élection présidentielle.

**100 |** Une instance représentative, le Conseil des Tunisiens résidents à l'étranger, jouera le rôle d'interface avec les pouvoirs publics. Doté d'attributions consultatives, ce conseil formulera avis et recommandations sur toutes les questions intéressant la communauté tunisienne à l'étranger. Il participera à la promotion et à la diffusion de la culture, de la langue et des traditions nationales auprès de la jeunesse résidente à l'étranger (création de centres culturels). Il maintiendra aussi le lien avec les compétences tunisiennes à l'étranger.

**101 |** Un secrétariat d'Etat chargé des Tunisiens à l'étranger sera créé et rattaché au ministère des Affaires étrangères. Il aura, entre autres, la charge

d'améliorer les services consulaires, de mettre en place des procédures pour faciliter les opérations de dédouanement et accélérer les opérations administratives

Des cellules spéciales, dédiées à l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des opérateurs économiques tunisiens résidant à l'étranger seront créées au sein de l'API et de l'APIA.

**102 |** Les Compétences Tunisiennes à l'Etranger (CTE) seront autorisées à garder le statut de non-résident pendant 10 ans après leur retour en Tunisie, pour réaliser des investissements dans l'ensemble des secteurs économiques.



V / POLITIQUE  
**CULTURELLE**  
LIBERER LES TALENTS,  
PROMOUVOIR  
TOUS LES ARTS



*La culture reflète l'âme et l'esprit de notre nation, à travers les arts, les lettres et les sciences, mais aussi à travers la façon de penser et d'agir de notre peuple.*

*Après des décennies de censures, la nouvelle politique culturelle devra mettre fin à toute tentative de contrôle hégémonique de la culture.*

*Il s'agit de mettre en œuvre les conditions à même de permettre l'éclosion d'une création artistique libre.*

*Mais il faut également œuvrer à conserver notre mémoire, en mettant en valeur l'ensemble des patrimoines historiques, urbains, artistiques, intellectuels, religieux qui fondent notre identité culturelle.*

*Conserver la **mémoire** et encourager la création seront les deux pôles de notre politique culturelle pour la Tunisie de demain.*

*Notre objectif est de consacrer effectivement **1,5% du budget de l'Etat** pour le département de la Culture, mais d'en faire un outil de développement et non un slogan sans réalité sur le terrain.*

*A terme, le tiers de ce budget sera utilisé localement, par les pouvoirs locaux ou à leur initiative.*

*Dans ce cadre, notre parti s'engage à réaliser les initiatives suivantes :*

**103 | Renforcer la mise en valeur des différents patrimoines culturels** par la création d'une **académie des Arts** garantissant une interactivité entre toutes ces spécialités. Cette académie sera le substratum garant d'un corpus d'œuvres majeures,, patrimoniales, littéraires, musicales, artistiques et cinématographiques permettra aux Tunisiens de maintenir vivante la cohésion entre le passé et le présent :

- Restaurer les monuments historiques, centres historiques et patrimoines traditionnels (Médiras, Ksour, etc), en faisant appel à l'initiative privée dans le cadre de contrats publics-privés d'une conception nouvelle.
- Conserver le patrimoine musical à travers la mise en place d'un réseau d'auditorium dans les principales villes, avec bibliothèque de CD de référence, placée sous la responsabilité d'une cité de la culture.
- Développer une cinémathèque nationale, avec pour mission de constituer un catalogue des films tunisiens, ainsi que des films tournés en Tunisie.
- Créer un musée d'Art Moderne, avec exposition permanente du répertoire national, expositions temporaires tunisiennes et étrangères et expositions dans les régions (dans les nouvelles cités de la culture).
- Constituer le répertoire national des œuvres d'art plastiques de la

Tunisie, intégrant la calligraphie des âges classiques, la sculpture romaine et punique et les œuvres de la période contemporaine.

**104 | Mettre en œuvre une **politique culturelle** permettant l'éclosion d'une **expression libre** :**

**a.** Encourager la création artistique :

- Etendre le rôle de Beit el Hekma en encourageant la coédition d'œuvres du répertoire national. Créer un fonds d'aide à l'écriture pour les projets innovants en faveur des jeunes talents.
- Mettre en place une caisse nationale pour la subvention des œuvres de créations artistiques
- Encourager l'industrie du livre ; appuyer la production et la distribution de la création audio-visuelle.
- Etablir de nouveaux prix artistiques, afin d'encourager la création (littérature, théâtre, arts plastiques, musique...)
- inciter davantage la production artistique en renforçant le rôle des commissions d'achat du ministère de la culture et des sections culturelles au niveau de nos ambassades
- Pour le cinéma, maintenir le système de la subvention sur scénario, augmenter les dotations et favoriser les courts métrages et les vidéogrammes par la promotion d'une politique d'achat et de diffusion.
- Initier une fête nationale de la musique, à l'instar du Maroc (Mawazine) et de la France (fête de la musique) en l'adaptant au contexte.
- Redonner vie aux maisons de la culture et aux maisons des jeunes. Ces établissements de décentralisation culturelle ont pour mission de rapprocher les œuvres du public, de favoriser l'expression des jeunes, de les initier aux pratiques artistiques.
- Soutenir les troupes régionales par des allocations financières.

**b.** Recentrer le Ministère de la Culture sur 4 ou 5 grands festivals qui doivent faire partie des attractions de la Tunisie, afin de refléter la diversité culturelle du pays. Le financement de chaque festival sera basé en fonction de son rôle, de son originalité et de son identité.

**c.** Encourager par des subventions la tenue d'ateliers municipaux d'art plastique (installés dans les ex-maisons de la culture),

**d.** Créer un centre de danse contemporaine, encourager les créateurs par leur passage à la cité de la culture

**e.** Améliorer sensiblement les rémunérations, salaires et conditions de vie des artistes et des salariés du spectacle.

f. Revaloriser le poste d'attaché culturel dans toutes les ambassades et y assigner des compétences de haut niveau.

**105** | L'enjeu majeur d'une culture qui doit à la fois restaurer et innover est sa **capacité à communiquer**. Les deux formes nobles de la culture, la culture populaire et la culture savante, seront au centre du discours médiatique, afin d'impulser la création culturelle elle-même. Une **culture de la démocratie** devra être entreprise auprès du public. C'est la mission la plus urgente d'une vraie politique culturelle, qui est de donner, au génie populaire comme au savoir des élites, de vrais instruments de liberté.





# VI / Renforcer la **souveraineté** de la **Tunisie**



## 6.1. LA SECURITE, UN DROIT POUR LE CITOYEN, UN DEVOIR POUR L'ETAT



*La reconstruction d'une police républicaine et la réconciliation des citoyens avec les forces de l'ordre constituent des obligations impérieuses.*

*Aucun Etat organisé ne peut se passer de police.*

*L'ancien régime a perverti la police en la transformant en instrument d'intimidation, de répression et de terreur.*

*Tout comme les citoyens, les policiers ont été victimes de cette situation.*

*La police doit être respectée, mais elle doit aussi changer et être désormais au service de la collectivité.*

*Le corps de police doit être dépolitisé et restructuré de manière radicale.*

*La modification du périmètre du ministère de l'intérieur peut permettre d'atteindre cet objectif.*

*La police doit fonctionner de manière transparente et impartiale, pour regagner la confiance des citoyens.*

*Les mesures de contrôle et d'inspection seront renforcées, afin de prévenir les dépassements.*

**106 | Reconstruire et dépolitiser la police.** Le corps de police, qui dépend aujourd'hui exclusivement du ministère de l'intérieur, sera scindé en deux :

- La police judiciaire, chargée des recherches et des enquêtes, sera rattachée au Ministère de la Justice.
- Les agents encore rattachés au Ministère de l'Intérieur seront chargés du maintien de l'ordre et de la collecte du renseignement.

Une agence du renseignement, dépendant du ministère de l'intérieur, sera créée et chargée du recueil des renseignements sur les individus et des événements susceptibles de porter atteinte à l'Etat. Elle transmettra au parquet toute information de nature à donner lieu à des poursuites judiciaires.

Elle livrera les informations intéressant la sécurité nationale au gouvernement, en particulier dans les affaires de terrorisme. Cette

transmission obéira à des règles strictes.

Seuls les éléments directement en rapport avec la sécurité de l'Etat seront communiqués à l'exécutif.

Le fonctionnement de cette agence fera l'objet de contrôles internes et externes.

Une commission spéciale du Parlement procédera à un audit annuel, confidentiel, et pourra également vérifier l'utilisation faite par l'exécutif des informations communiquées par l'agence.

### **107 | Regagner la confiance des citoyens et ne pas faire de compromis concernant la sécurité.**

La police n'aura plus la faculté de procéder à des auditions sur commission rogatoire. Toutes les auditions se dérouleront dans le bureau du juge.

Les interrogatoires menés par la police dans le cadre des enquêtes seront vidéo enregistrés.

### **108 | Réhabiliter la police par l'amélioration de ses conditions de vie.**

La faiblesse de la rémunération des agents fut souvent à l'origine des déviances observées autrefois. Le traitement des policiers sera revalorisé. Et les agents seront affectés à une distance raisonnable de leur domicile. Les effectifs de la police seront renforcés grâce à l'embauche de plusieurs milliers de diplômés.

Les nouveaux policiers suivront des stages de sensibilisation aux questions des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Par ailleurs, Les conditions carcérales et post-carcérales seront largement remaniées :

- Amélioration des conditions de vie dans les prisons, respect de la dignité du prisonnier,
- Sûreté et respect de sa vie privée,
- Réintégration dans la société
- Et aide à sa réinsertion professionnelle après avoir purgé sa peine.

## 6.2. ADAPTER NOTRE ARMÉE AUX REALITES ET MENACES DU MONDE MODERNE



*Notre armée républicaine a joué un rôle exemplaire au cours de la révolution. Elle s'active aujourd'hui à défendre l'intégrité de notre territoire.*

*L'armée est la garante de l'indépendance nationale, mais les défis auxquels elle aura à faire face sont inédits.*

*La politique de défense doit s'adapter aux nouvelles contraintes internes et externes qui affectent notre environnement régional et international.*

*La défense, en réalité, est une responsabilité collective et pas uniquement celle de l'armée.*

*Notre système de défense, pour rester crédible, doit reposer sur l'unité nationale (la détermination collective à se défendre), sur un noyau d'armement défensif moderne, et sur une chaîne de commandement efficace.*

*Pour matérialiser ces principes, le nouveau concept de défense s'articulera autour du couple défense civile - défense militaire.*

*La première comprend la protection des points sensibles, la continuité de la vie administrative et la protection des personnes et des biens .*

*La seconde englobe la préservation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale, l'aide et les secours à la population en cas de catastrophes naturelles, et la participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.*

**109** | Le service militaire obligatoire sera maintenu, car l'armée est une école de civisme qui inculque au citoyen le sentiment du patriotisme et le sens du devoir envers la Nation. Cependant, il est envisagé de réduire sa durée légale de 12 à 6 mois, afin d'enrôler plus de jeunes annuellement sous les drapeaux.

**110** | Un plan d'équipement, étalé sur cinq ans, permettra de procurer à nos forces armées le matériel nécessaire à la réalisation efficace de ses missions.

**111** | Un Conseil national de sécurité sera institué ; il aura pour mission de collecter, analyser et évaluer toutes les informations et données relatives à d'éventuelles menaces extérieures.

**112** | Un partenariat entre les écoles militaires et l'université tunisienne sera établi, ce qui permettra une reconnaissance mutuelle des diplômes.

**113** | Le statut des militaires sera amélioré, en termes de rémunérations, de conditions de travail et de conditions de vie.

### 6.3. UNE DIPLOMATIE RENOUVELEE : RESTAURER L'IMAGE DE LA TUNISIE DANS LE MONDE



*La politique étrangère d'un pays est le reflet de sa situation intérieure et traduit les ambitions et les choix de son peuple.*

*La Tunisie doit retrouver le rayonnement et le prestige dont elle avait bénéficié au lendemain de son indépendance . **La révolution du 14 Janvier a montré combien la Tunisie était en mesure de jouer un rôle positif dans la propagation de la démocratie dans le monde.** La politique étrangère doit être servie par une diplomatie active.*

*Le contexte régional se caractérise par des mutations profondes au sud de la Méditerranée, avec l'apparition d'un ample mouvement démocratique.*

*Le contexte international voit l'apparition de nouveaux acteurs politiques et économique qui participent à la gouvernance mondiale.*

*Ces évolutions rendent opportun un nouveau ciblage des domaines d'intérêt de la Tunisie tels que la diplomatie multilatérale, la diplomatie économique et commerciale, la diplomatie parlementaire.*

*Le MAE, outil de cette politique, doit être réhabilité et restructuré pour faire face à ces nouvelles opportunités.*

*Nous axerons alors notre politique étrangère sur les volets suivants :*

**114 | Politique** : notre diplomatie sera fidèle aux fondements civilisationnels et culturels du peuple tunisien.

La Tunisie se mettra au service des causes justes; elle défendra les principes du respect de la légalité internationale, de la souveraineté des Etats et de la non ingérence dans leurs affaires intérieures.

Elle défendra aussi les principes des droits de l'Homme, de l'équité et de l'état de droit.

Les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité et de tolérance doivent sous-tendre nos relations internationales.

Dans nos relations **bilatérales et régionales**, nous développerons des relations de coopération mutuellement avantageuses. Mais nous ciblerons en particulier les pays de voisinage immédiat, avec lesquels les relations

présentent un intérêt sécuritaire, économique et culturel majeur, ainsi que les pays auxquels les affinités démocratiques nous lient.

Ainsi, nous nous emploierons à :

- Relancer le processus de réalisation de l'UMA et son ouverture à l'Egypte démocratique, si tel est le souhait de son peuple.
- Affermir notre solidarité avec les pays arabes et dynamiser le fonctionnement de la Ligue des Etats Arabes. La défense de la cause du peuple palestinien et la reconnaissance de ses droits à un état indépendant seront au cœur de notre action.
- Renforcer les liens avec les pays sub-sahariens, notamment dans les domaines économique et de la sécurité et diversifier nos relations avec les autres pays africains y compris anglophones. Notre action au sein de l'Union Africaine sera consolidée.
- Renforcer la présence de la Tunisie dans les espaces européen et méditerranéen et y promouvoir un partenariat nouveau. Nous appellerons au réexamen de nos relations avec l'Union Européenne pour leur donner des dimensions plus conformes à nos intérêts politiques et économiques.
- Renforcer la présence tunisienne en Asie (notamment en Chine, Inde, et pays de l'ASEAN, dans le cadre d'une coopération technologique et d'investissement extérieur), ainsi qu'en Australie dans le cadre du développement agricole et des migrations.
- Maintenir des relations solides avec les Etats-Unis d'Amérique, qui ont appuyé dès le départ la révolution tunisienne. Les relations avec les autres pays du continent américain, notamment les pays émergents, seront renforcées.
- Les relations de la Tunisie avec le groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) et la Turquie, seront rehaussées, vu l'importance croissante de ces pays dans l'économie mondiale et les relations internationales.

**115 |** La Tunisie s'emploiera aussi à renforcer sa présence dans les **organisations internationales**, tant au niveau des instances de décision que de direction. Elle agira dans le sens d'une meilleure gouvernance politique et économique mondiale ; elle sera fidèle aux groupements politiques et géographiques auxquels elle appartient.

**116 | Economique et commercial :** notre diplomatie doit jouer son rôle de « coordonnateur » des activités économiques et commerciales, tant au niveau de la recherche des opportunités de financement ou de partenariat qu'au niveau de la promotion commerciale de nos produits. A cette fin :

- Les chefs des postes diplomatiques seront reconnus comme chefs de file des organismes publics représentés à l'étranger, des missions en déplacement et des acteurs économiques privés sollicitant le concours public à leurs activités à l'étranger.
- Nous réorganiserons les postes diplomatiques et consulaires dans les pays représentant les plus grands enjeux pour la Tunisie, afin que leurs services économiques et commerciaux soient mieux pourvus en ressources humaines et matérielles.
- Nous créerons au sein du MAE une Direction Générale des Affaires Economiques Internationales (DGAEI). Elle servira de point focal des activités à l'étranger, en collaboration avec les organismes concernés, en particulier le FIPA et le CEPEX.

**117 | Coopération technique, émigration et activités consulaires :** Le MAE travaillera à promouvoir le placement légal des compétences tunisiennes à l'étranger. En même temps il y défendra la sécurité et la dignité de nos concitoyens. A cette fin :

- La coopération technique avec les pays sera renforcée. L'ATCT sera rattachée au MAE et sera dotée d'un fonds d'assistance technique. Elle rendra plus systématique la prospection des possibilités de placement dans les organisations internationales et régionales et développera l'approche triangulaire. L'effort sera soutenu par la tenue d'une banque de données des candidats à l'émigration.
- Avec nos partenaires européens, nous insisterons pour que la liberté de circulation des personnes devienne un principe accepté et respecté par tous.
- Nous redistribuerons le réseau consulaire pour le rendre plus à même de répondre aux besoins des tunisiens à l'étranger. Le rôle des missions consulaires sera adapté à notre régime démocratique.

**118 | Au niveau culturel et de l'information :** Le MAE sera appelé à jouer un rôle plus actif dans la promotion à l'étranger de la culture tunisienne. A cette fin :

- Chaque poste diplomatique susceptible de contribuer à promouvoir la Tunisie sera doté d'un attaché culturel dont le profil dépendra de la mission confiée.
- Les fonctions de promotion de l'image de la Tunisie à l'étranger et les moyens qui s'y rattachent, autrefois confiés à l'ATCE, seront dorénavant du ressort du MAE.

**119 | La diplomatie parlementaire et de la société civile** seront encouragées ; elles reflèteront la diversité de la Tunisie nouvelle. Chaque fois que possible, les délégations officielles tunisiennes seront accompagnées de représentants de la société civile à titre consultatif. Les concertations entre le MAE et les représentants de la société civile sur les questions internationales économique et commerciales deviendront régulières. Un service de relations avec la société civile sera créé au sein du MAE.

**120 | Réformes internes :**

- Les services de coopération internationale seront réintégrés au MAE en les rattachant à la DGAEI. Les structures internes du Ministère et celles des postes diplomatiques et consulaires seront adaptées aux besoins de notre diplomatie.
- Le Secrétaire Général du Ministère verra ses fonctions renforcées et sera nommé parmi les hauts cadres du MAE ;
- Le MAE sera doté d'une véritable stratégie de communication. Un poste de porte-parole du Ministère sera créé.
- Le métier de diplomate sera réhabilité et les fonctionnaires du MAE remplissant les conditions de compétence accéderont aux responsabilités sans interférences politiques et bénéficieront de plans de carrière sécurisants. Leurs conditions matérielles à l'intérieur et à l'étranger seront améliorées.
- L'Institut Diplomatique de Formation et d'Etudes rattaché au MAE sera renforcé afin qu'il devienne réellement un cellule de réflexion de haut niveau sur les questions internationales, en plus de sa fonction de formation.





**L'AVENIR COMMENCE MAINTENANT**

**Parti Démocrate Progressiste**

Studio 38, 56 Avenue Habib Bourguiba, 1000 Tunis

Tel: + 216 71 247 533 - Gsm: +216 28 248 255

[www.pdp.tn](http://www.pdp.tn) - Facebook : PDP officiel